



# Entreprises et biodiversité

Gérer les impacts  
sur la chaîne de valeur





## Le mot du Président d'EpE

Biodiversité, écosystèmes..., ces mots font de plus en plus partie de notre univers quotidien. L'ampleur de l'impact des activités humaines sur la biosphère est en effet de plus en plus visible, parfois positivement, mais hélas le plus souvent négativement, avec un bilan qui appelle à un sursaut nécessaire des consciences et des pratiques.

Certes les entreprises - pensons aux carriers, aux exploitants forestiers, aux promoteurs de travaux publics, aux industriels utilisant et rejetant de l'eau...- sont de plus en plus en alerte ; la loi, de même que leur propre conscience environnementale, les conduisent à éviter, réduire et compenser ces impacts. Certaines sont même devenues des expertes de la biodiversité : ainsi des infrastructures linéaires deviennent peu à peu des infrastructures de la trame verte, parce qu'elles peuvent assurer une certaine continuité écologique ; nombre d'anciennes carrières sont devenues des zones de richesse écologique particulière, etc.

Mais cela ne représente qu'une infime part des territoires et des écosystèmes, dont l'affaiblissement continu est manifeste et a beaucoup d'autres racines. Tous, particuliers et entreprises, nous affectons aujourd'hui fortement la biodiversité, et dans bien des cas de façon indirecte : nos achats de produits végétaux, animaux ou minéraux pèsent souvent sur des écosystèmes déjà fragilisés par des décennies d'exploitation peu responsable ; nos rejets se retrouvent dans les milieux naturels et, par accumulation, y produisent des effets pervers...

Le poids de certaines activités humaines sur la nature est en fait devenu considérable et constitue même une menace pour tous. Pourtant c'est de la nature que nous tirons ce qui nous fait vivre, et notre intérêt bien compris est donc qu'elle prospère au lieu de s'étioler.

Ceci appelle un changement d'attitude vis-à-vis de la biodiversité que les membres d'EpE, grandes entreprises de secteurs très variés, ont initié : il s'agit de mettre notre vigilance au service de la réduction de ces impacts indirects que notre taille rend massifs même s'ils sont lointains et diffus. Nos expériences, rapportées dans cette brochure, montrent que la destruction progressive des équilibres du vivant n'est pas une fatalité, même si le sursaut exigé demande quelques ressources. Réagir c'est aussi proposer à nos collaborateurs, nos partenaires, nos fournisseurs et, à n'en pas douter, nos clients, un chemin motivant et même épanouissant, l'expérience le montre.

En tant que grandes entreprises, nous avons une capacité d'entraînement et d'influence sur l'ensemble de notre chaîne de valeur, amont et aval. Mettons-la au service de la biodiversité car il y a urgence : le monde scientifique nous alerte régulièrement sur son érosion rapide, et l'indifférence à cet appel n'est pas une option.

J'espère que cette brochure stimulera l'initiative chez bien d'autres entreprises, enrichira la nôtre, fera comprendre nos demandes à nos fournisseurs et contribuera aussi à mobiliser nos clients. Merci à tous.

**Jean-Dominique Senard, Président d'EpE**  
**Président du Groupe Michelin**

Sommaire par entreprise .....	6
Introduction.....	7

## **1** Pourquoi agir sur ses impacts indirects ?

<b>1.1 La pression réglementaire et sociétale .....</b>	<b>8</b>
1.1.1 La pression réglementaire.....	8
1.1.2 Les obligations et normes de reporting.....	9
1.1.3 Les conventions internationales .....	10
<b>1.2 Les progrès dans la connaissance et la prise de conscience .....</b>	<b>11</b>
1.2.1 Système de Management Environnemental (SME) .....	11
1.2.2 Qualifier les liens entre la biodiversité et l'entreprise.....	12
1.2.3 Intégrer la biodiversité à la comptabilité environnementale.....	18
<b>1.3 L'opportunité économique et le rôle du monde financier .....</b>	<b>19</b>
1.3.1 L'opportunité économique .....	19
1.3.2 L'intérêt croissant des financiers.....	20
1.3.3 De nouveaux outils financiers .....	21

## **2** Comment réduire les impacts de la chaîne de valeur sur la biodiversité ?

<b>2.1 Agir sur les approvisionnements .....</b>	<b>23</b>
2.1.1 L'achat de matières premières .....	23
2.1.2 Les partenariats.....	29
2.1.3 La gestion durable des terres .....	31

<b>2.2 Agir sur le transport de marchandises</b> .....	<b>32</b>
2.2.1 Propagation des espèces envahissantes .....	32
2.2.2 Fragmentation des habitats, pollution et destruction d'espèces .....	34
<b>2.3 Agir sur les produits</b> .....	<b>35</b>
2.3.1 Dès la conception .....	35
2.3.2 Sur la fin de vie.....	36
2.3.3 Impliquer les consommateurs et les utilisateurs .....	36

### 3

## Soutenir la recherche et partager ses connaissances

<b>3.1 Biomimétisme</b> .....	<b>41</b>
<b>3.2 Bioéconomie</b> .....	<b>41</b>
<b>3.3 Chaîne de valeur et empreinte biodiversité</b> .....	<b>42</b>
<b>3.4 Plateformes d'échange</b> .....	<b>43</b>

Conclusion .....	44
Glossaire .....	45
Bibliographie.....	45
Dernières publications d'EpE .....	46
Remerciements .....	47

# Sommaire des encadrés par entreprise et organisation

## AIR FRANCE

- Hop! Biodiversité / **P.34**

## BASF FRANCE

- Le programme Argan / **P.29**
- BASF et le réseau Biodiversité pour les Abeilles / **P.31**
- Le programme BiodiversID / **P.38**

## BAYER

- Mieux connaître la biodiversité pour mieux la préserver / **P.15**
- Un réseau de fermes de références / **P.39**
- Bonnes pratiques de semis / **P.39**

## BNP PARIBAS

- BNP Paribas s'engage contre la déforestation / **P.20**
- Invasion des insectes et changement climatique : l'économie mondiale affectée / **P.33**

## CDC BIODIVERSITE

- Nature 2050 / **P.22**
- Le Global Biodiversity Score™ / **P.42**

## CLUB MED

- Achats responsables sur les filières sensibles et réduction des quantités / **P.25**

## DELOITTE

- Comment intégrer la biodiversité à son modèle économique / **P.40**

## EDF

- Éclairage urbain : quand la biodiversité vole au secours du climat ... et des finances publiques ! / **P.37**

## ENGIE

- Éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes / **P.32**
- Détecter les cétacés suffisamment à l'avance pour éviter les collisions / **P.33**

## KERING

- Le compte de résultat environnemental : un outil clé pour mesurer le capital naturel et l'interrelation avec les services écosystémiques / **P.18**
- Vers un approvisionnement en matières premières favorisant la protection et conservation de la biodiversité : exemples d'actions et de partenariats / **P.30**

## MARSH

- Le secteur des assurances, une partie prenante pour préserver la biodiversité / **P.9**

## MICHELIN

- La démarche caoutchouc naturel durable Michelin et la protection de la biodiversité / **P.27**

## POSTE IMMO

- Poste Immo s'engage en faveur de la préservation de la biodiversité dans l'immobilier / **P.17**

## RTE

- Impacts indirects, solutions indirectes et collectives / **P.13**
- RTE et l'ESR / **P.15**

## SAINT-GOBAIN

- La certification bois pour un pilotage efficace de ses impacts indirects / **P.26**

## SANOFI

- Gestion des micropolluants dans l'eau / **P.37**

## SECHE ENVIRONNEMENT

- Du biogaz des déchets à l'alimentation animale et au changement climatique / **P.36**

## SEQUANA

- Plateforme de traçabilité dédiée aux fournisseurs / **P.24**

## SOCIETE GENERALE

- La politique biodiversité de Société Générale / **P.20**

## SUEZ

- Vers de nouvelles comptabilités au service des écosystèmes / **P.19**

## TOTAL

- L'ACV et la biodiversité / **P.16**

## VINCI

- Un outil pour intégrer la biodiversité aux projets d'aménagement / **P.35**

# Introduction

Les Français (et les autres) constatent régulièrement la dégradation continue de la biodiversité, des écosystèmes ; les entreprises aussi commencent à noter la réduction des services que rendent ces écosystèmes comme l'approvisionnement en matières premières, la régulation de la qualité de l'eau et du climat ; ces changements sont une source de préoccupation croissante pour nombre de parties prenantes : scientifiques, ONG, législateurs. Le sujet a même changé de perspective, comme le soulignaient récemment Jean-François Sylvain et Pierre-Edouard Guillain dans un article de la série Responsabilité et Environnement des Annales des Mines<sup>1</sup> : il ne s'agit plus d'empêcher la disparition de telle ou telle espèce ou d'arrêter l'érosion, mais de trouver les moyens pour nous, humanité dans la nature, d'évoluer avec nos écosystèmes pour nous adapter à des changements dont nous ignorons encore ce qu'ils pourront être : les ruptures déjà constatées n'étaient pas toutes prévues. La dégradation n'est pas homogène, ses effets sont imprévisibles ; elle se fait en revanche à une vitesse inédite et est largement irréversible une fois passés certains seuils.

Les entreprises sont sensibles aux risques que cette érosion et ces déséquilibres font peser sur leurs activités ; elles ont conscience du caractère collectif des mécanismes d'érosion de la biodiversité, ce qui les amène à se préoccuper des enjeux au-delà de leur cercle d'action directe mais pose beaucoup de questions sur les voies de l'action : qui peut, qui doit faire quoi ?

Émerge ainsi la notion de responsabilité élargie de l'entreprise, terme qui désigne le fait qu'une entreprise, dans le contexte environnemental et sociétal de la mondialisation, est considérée par la société sinon par le droit, comme en partie responsable de ce qui se passe chez ses fournisseurs, du transport de ses marchandises, de l'usage que font ses clients de ses produits et de leur fin de vie. Premiers pas vers des approches plus collectives, un certain nombre d'entreprises commencent à travailler à une meilleure connaissance des interactions avec la biodiversité même quand elles sont le fait de leurs partenaires, sous-traitants, fournisseurs ou clients.

Conscientes des attentes de plus en plus fortes de la société à leur égard, les entreprises membres d'EpE ont partagé leurs expériences et les outils qu'elles ont mis au point ou utilisent pour gérer leurs dépendances et impacts sur la biodiversité au-delà de leurs sites de production. Cette publication montre ainsi comment les entreprises les plus avancées travaillent sur leurs produits et services, avec leurs fournisseurs et avec leurs clients pour réduire leurs impacts sur la biodiversité.

Cette évolution est facilitée par le chemin déjà parcouru sur la question du climat : cette brochure traite de ce que l'on appelle « scope 3 » lorsqu'on parle du climat. Les logiques d'action et les moyens d'action s'inspirent souvent de ce qui a été fait pour la réduction des émissions des entreprises, facilitant l'intégration du sujet par les différents acteurs. Nous verrons cependant au long de cette publication que la capitalisation de cette expérience a des limites tenant à la complexité particulière de la biodiversité.

La publication s'appuie sur une trentaine d'exemples concrets pour montrer l'intérêt de cette démarche élargie, ses difficultés et les solutions que les membres d'EpE ont trouvées pour intégrer cette dimension à leurs opérations. Dans une première partie, elle s'interroge sur les dynamiques qui conduisent à l'action dans l'entreprise : pourquoi agir sur ses impacts indirects, comment persuader l'ensemble des acteurs de l'entreprise de s'engager dans cette voie parfois complexe ?

La seconde partie présente différentes solutions trouvées par les entreprises pour agir à différents stades de la chaîne de valeur, que ce soit sur les approvisionnements, sur les transports ou sur les produits, leur usage et leur fin de vie.

La troisième partie quant à elle évoque les pistes de progrès émergentes qui peuvent inspirer les uns et les autres dans la recherche des nouveaux équilibres dynamiques évoqués ci-dessus. Les entreprises qui ont compris et intégré l'enjeu développent une vigilance continue sur les solutions disponibles et les nouvelles approches de gestion des interactions de l'humanité avec la nature.

<sup>1</sup> Annales des Mines, série Responsabilité et Environnement, Juillet 2016 – Où vont les sciences de l'environnement ?

# 1 Pourquoi agir sur ses impacts indirects ?

Les impacts indirects comprennent les impacts sur la biodiversité de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise, de la phase d'approvisionnement à la gestion des déchets issus du produit utilisé en passant par le transport et l'utilisation du produit. Ainsi une entreprise, même sans impacter directement la biodiversité lors de sa production, peut l'impacter à travers ses fournisseurs de matières premières ou à travers les clients qui utilisent les produits qu'elle commercialise.

Le récent congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dans l'un de ses axes de travail pour les quatre années à venir, a ainsi encouragé les entreprises à reporter sur leur lien de dépendance directe et indirecte entre leurs activités, la biodiversité et les services écosystémiques. Cette recommandation d'élargir son périmètre de responsabilité à celui de ses interlocuteurs sur la chaîne de valeur se généralise d'ailleurs au niveau des normes et conventions internationales. Elle ne fait pas encore partie des obligations réglementaires, mais les entreprises ont intérêt à anticiper cette évolution pour la pérennité de leurs activités et pour répondre à des attentes croissantes de la société.

Cette partie présente les trois dynamiques principales qui poussent les entreprises à s'engager dans des actions concrètes sur leurs impacts indirects : la pression réglementaire et sociétale croissante, les progrès dans la connaissance et la prise de conscience des enjeux, enfin l'opportunité économique et la pression du monde financier.

## 1.1 La pression réglementaire et sociétale

La gestion des impacts indirects sur la biodiversité au niveau de la chaîne de valeur n'est pas réglementée. Cependant un tour d'horizon des conventions internationales, de la réglementation sur le reporting extra-financier et des attentes des parties prenantes montre que les actions des entreprises dans ce domaine font l'objet d'une attention croissante.

### 1.1.1 La pression réglementaire

La récente adoption de la loi française pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages<sup>2</sup> prévoit un ensemble de dispositions élargissant la responsabilité des acteurs économiques sur la biodiversité. C'est le cas par exemple avec l'intégration de la réparation du préjudice écologique dans le Code civil, avec l'intégration du protocole de Nagoya et ses dispositions quant à l'accès et au partage des avantages tirés des écosystèmes (APA), la gestion des eaux de ballast ou encore le renforcement des sanctions pénales dans le cadre de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

L'article 4 de la loi biodiversité intègre la réparation du préjudice écologique au Code Civil, à l'article 1247, définie comme suit : « Est réparable, dans les conditions prévues au présent titre, le préjudice écologique consistant en une atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de l'environnement. » Il s'agit d'un nouveau régime de réparation, basé sur une indemnisation au titre d'une responsabilité civile extra-contractuelle du fait d'un dommage causé à l'environnement. Les conséquences de l'intégration du préjudice écologique au Code civil sont nombreuses pour les acteurs économiques comme le montre l'encadré du courtier en assurance Marsh ci-contre.

Les expériences passées ont montré que la recherche de responsabilité pouvait s'exercer sur des acteurs dont le poids économique confère une responsabilité dans les décisions d'autres acteurs, sous-traitants ou autres. Le caractère général des dispositions de la nouvelle loi crée ainsi un paysage nouveau dans les relations des entreprises avec la biodiversité.

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033016237&categorieLien=id>

## MARSH

### Le secteur des assurances, une partie prenante pour préserver la biodiversité

Marsh a travaillé étroitement avec les compagnies spécialisées dans l'assurance de risques environnementaux pour innover par rapport à l'approche traditionnelle des risques. Celle-ci consiste à analyser des sinistres du passé pour inciter les entreprises à mettre en place des systèmes de prévention afin de diminuer la sinistralité dans le futur.

En raison de la nouveauté scientifique et réglementaire le secteur des assurances disposait de peu de recul au moment de l'introduction de la directive européenne 2004/35/CE en 2008. Malgré cela, il a accepté de couvrir les entreprises en adoptant ses modèles de cotation ainsi que les préconisations en prévention au fur et à mesure. En introduisant la biodiversité sous la définition du préjudice écologique dans le Code civil, Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016, la France est allée plus loin que n'importe quel autre pays dans le monde dans la mise en place d'un système de responsabilité. Le cadre déjà instauré a été alors significativement élargi :

- la responsabilité liée à la directive européenne ne s'appliquait qu'aux faits dommageables survenus depuis 2007. La nouvelle loi française s'applique également aux faits dommageables antérieurs tant que le dommage n'a pas encore été identifié,
- la loi ne fait pas de distinction entre la biodiversité exceptionnelle, la seule réglementée jusqu'à ici représentant 17% de la superficie de la France (zones Natura 2000), et la biodiversité ordinaire (100% de la superficie),



© Thinkstock

- la responsabilité s'applique à toute personne physique ou morale,
- le droit d'agir, auparavant principalement réservé au préfet vient d'être élargi à toute personne ayant qualité et intérêt,
- enfin, la réparation du préjudice écologique, consacrée auparavant uniquement par la jurisprudence, permet une meilleure stabilité juridique par son inscription au Code civil.

Marsh travaille avec les compagnies d'assurances pour élargir les garanties des contrats aux nouveaux besoins et pour accompagner les entreprises dans cette adaptation.

#### 1.1.2 Les obligations et normes de reporting

La lecture des rapports de développement durable montre une certaine perplexité des entreprises quand il s'agit de biodiversité. Quels sont les indicateurs pertinents ? Même si des efforts ont été accomplis en matière de reporting extra-financier, même si le reporting climat a permis de structurer les notions de scope 1, 2 et 3, la prise en compte de la biodiversité dans la communication extra-financière reste en-

core limitée, comme en témoigne l'étude de B&L Evolution sur l'analyse des rapports RSE des entreprises du CAC 40<sup>3</sup>. Les entreprises les plus avancées sont bien sûr celles dont l'activité dépend directement de leurs actions sur la biodiversité (infrastructures linéaires, mines et carrières), qui ont une forte antériorité et maturité sur le sujet.

On peut pourtant considérer que la seule mention de l'achat de matières premières

renouvelables est un indicateur de biodiversité, puisque l'entreprise dépend de ces produits, et par ses achats influence les pratiques, agricoles ou forestières, de gestion des écosystèmes agricoles qui les fournissent.

#### La France pionnière sur le reporting RSE

En droit français, la loi sur les Nouvelles régulations économiques dite loi NRE adoptée en 2001 a fait de la France le

3 <http://www.empreinte-biodiversite.org/etudes/evaluation-strategies-biodiversite-du-cac40/>

## 1 Pourquoi agir sur ses impacts indirects ?



premier État à exiger des entreprises cotées qu'elles présentent des rapports extra-financiers dans le domaine social, environnemental et de gouvernance. En 2010, la loi Grenelle 2 en son article 225 vient compléter la loi de 2001 et pose une obligation de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. Cet article fait référence à la biodiversité parmi les sujets à traiter dans les documents de reporting extra-financier et incite les entreprises à y faire figurer «les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité». Cependant les entreprises peuvent ne pas fournir les informations requises si la biodiversité n'est pas considérée comme un sujet pertinent (important et sensible, «material») au regard de l'activité de l'entreprise, ceci devant malgré tout être justifié selon le principe «comply or explain».

### Un droit européen silencieux sur la biodiversité

La directive européenne 2014/95/UE sur le reporting extra-financier oblige les entités d'intérêt public de plus de 500 salariés à communiquer sur les aspects environnementaux, mais la biodiversité n'y est pas directement mentionnée. Seul le programme RSE de la Commission Européenne reconnaît la nature multidimensionnelle de la RSE et cite la biodiversité.

#### 1.1.3 Les conventions internationales

En général non contraignantes pour les entreprises, les conventions internationales reflètent une volonté globale des États ; ceux-ci, comme les acteurs de la société civile, peuvent toutefois s'y référer dans leurs échanges avec les entreprises même sans avoir transposé les conventions en droit national.

### Les objectifs d'Aichi, un cadre d'action pour toutes les parties prenantes

Adoptés en 2010 à Nagoya au Japon par les Etats membres de la Convention sur la diversité biologique (CBD) lors de la Conférence des Parties (COP10), les vingt objectifs d'Aichi donnent un cadre d'action pour préserver la biodiversité et accroître ses avantages pour les peuples. L'objectif 4 concerne directement les entreprises qui devront « d'ici 2020 avoir pris des mesures ou appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables et maintenir les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres ».

Sur le bilan à mi-parcours le Parlement européen indique que les objectifs ne seront pas atteints si l'Union européenne

ne se mobilise pas davantage et estime que des mesures devront être prises pour « agir sur les causes profondes de la perte de biodiversité et [...] améliorer l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles, notamment l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'énergie et les transports »<sup>4</sup>.

### **Accès et partage des avantages (APA)**

Quatre-vingt-cinq pays ont ratifié le protocole d'accord sur l'accès et le partage des avantages (APA), qui place le sujet de la maîtrise de l'utilisation des ressources génétiques et des savoir-faire traditionnels dans les préoccupations des politiques publiques. Les entreprises concernées devront ainsi recueillir le consentement préalable de l'État dont relèvent les ressources et le juste partage des avantages avant de les exploiter. La mise en pratique de cette convention est irrégulière selon les Etats, mais déjà effective au Brésil par exemple. Les entreprises clientes de producteurs de matières premières devront donc s'intéresser à cette situation en amont de leur activité.

### **Les Objectifs de développement durable pour la planète (ODD)**

Les Nations Unies ont adopté fin 2015 dix-sept objectifs de développement durable pour la planète pour 2030 en mentionnant que les entreprises ont un rôle à jouer dans l'atteinte de ces objectifs. Deux des objectifs concernent directement la biodiversité : les objectifs 14 et 15 sur la vie aquatique et terrestre, auxquels on peut ajouter les nombreux objectifs auxquels les écosystèmes apportent une contribution par les services qu'ils rendent (climat, nourriture, eau,...) ; en effet si les écosystèmes ne fonctionnent plus, d'autres objectifs ne pourront plus être atteints, comme le montrent déjà par exemple la diminution des pêches côtières et le besoin d'aller pêcher plus loin et dans des eaux plus profondes en raison de la surexploitation des stocks halieutiques

dont 29% sont surexploités et 61% sont complètement exploités<sup>5</sup>.

Afin d'accompagner les entreprises dans leur contribution aux ODD, EpE et le Global Compact France ont traduit en français le guide *SDG Compass*<sup>6</sup> développé par la Global Reporting Initiative (GRI), le Global Compact et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD). Ce guide explique en quoi les entreprises sont concernées par l'atteinte de ces objectifs et comment elles peuvent faire pour les intégrer à leur stratégie d'entreprise.

La multiplicité de ces conventions, si elle ne produit pas toujours de droit positif, crée un contexte nouveau dans lequel les entreprises sont censées avoir analysé de nombreux aspects extra-financiers.

## **1.2 Les progrès dans la connaissance et la prise de conscience**

Comme cela a été dit plus haut, la biodiversité a bénéficié des avancées en matière de climat : au fur et à mesure que des démarches ont été construites pour intégrer le climat dans la gestion, leurs auteurs y ont intégré la biodiversité et les acteurs en charge de les gérer dans les entreprises ont progressé sur la biodiversité de façon relativement naturelle. La sensibilité croissante de la population et donc des acteurs de l'entreprise aux questions de biodiversité a facilité ces progrès. Certains outils spécifiques sont aussi apparus.

En 2013, EpE a ainsi publié « Mesurer et piloter la biodiversité<sup>7</sup> », un guide pour l'élaboration et la mise en place d'indicateurs de biodiversité, illustré d'une quarantaine d'exemples concrets de la pratique de ses membres, dont certains concernent déjà les impacts indirects.

Ce guide est toujours d'actualité, nous vous invitons à le consulter pour l'élaboration d'indicateurs pertinents.

Les paragraphes suivants présentent les outils d'évaluation de la contribution des acteurs économiques à l'érosion de la biodiversité dans un contexte de responsabilité élargie de l'entreprise.

### **1.2.1 Système de Management Environnemental (SME)**

Au-delà du contenu des systèmes de management environnementaux, de premiers labels dédiés à la biodiversité sont récemment apparus.

#### **Normes ISO 14 001 et ISO 26 000 : considérer la chaîne de valeur et le cycle de vie du produit**

La norme ISO 14001 dans sa version 2015 étend les politiques environnementales de l'entreprise à l'ensemble du cycle de vie des produits, élargit le champ de responsabilité et conduit l'entreprise à se donner les moyens d'apporter les preuves de la maîtrise de ses approvisionnements autant que du bon usage de ses produits. Même si la question de la biodiversité n'est pas abordée de manière explicite, la norme prévoit que les entreprises sont tenues pour être certifiées d'intégrer l'environnement dans leur planification stratégique sur le long terme, ce qui lui confère un niveau de protection plus élevé.

La norme ISO 26000 quant à elle incite les entreprises à dresser une liste des impacts directs et indirects de leur activité sur la biodiversité, en considérant la chaîne de valeur et le cycle de vie du produit.

#### **Eco-Management and Audit Scheme (EMAS)**

Ce système de management environnemental européen, adopté de façon volontaire par les entreprises qui le souhaitent, promeut l'amélioration continue des organisations en matière d'environnement. Il repose sur la mise en place d'objectifs et d'indicateurs de suivi, sur la communication des résultats et le dialogue avec les parties prenantes concernées. L'entreprise s'engage ainsi à reporter sur

4 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A8-2016-0003+0+DOC+XML+V0//FR>

5 WWF, Living Blue Planet Report. Species, habitats and human well-being, 2015

6 <http://www.epe-asso.org/le-guide-des-odd-a-destination-des-entreprises/>

7 <http://www.epe-asso.org/mesurer-et-piloter-la-biodiversite-2013/>

# 1 Pourquoi agir sur ses impacts indirects ?

ses performances dans les domaines suivants : l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle des matières, l'eau, les déchets, la biodiversité et les émissions. L'entreprise décide seule du périmètre qu'elle englobe dans la démarche.

## Engagement biodiversité, certification ECOCERT

Cette certification concerne la biodiversité au niveau local et tout le long de la chaîne de valeur du produit. Il s'adresse à des entreprises engagées, les guide pour structurer leur démarche en matière de biodiversité; l'obtenir suppose d'avoir mesuré et de prendre en compte

l'ensemble des sujets concernant la biodiversité (cf encadré ci-dessous).

### 1.2.2 Qualifier les liens entre la biodiversité et l'entreprise

Les interactions entre l'entreprise et la biodiversité relèvent le plus souvent de l'un des trois mécanismes suivants, que ce soit directement ou indirectement:

- Exploitation de ressources naturelles renouvelables (bois, cosmétique, papier, pêche...);
- Impact sur la nature direct ou indirect (extraction, construction, industries, agriculture, infrastructures, chimie, pharmacie,...);

- Pas de lien direct mais des synergies possibles (traitement de l'eau, tourisme...)

Presque toutes les entreprises industrielles ou énergétiques ont ainsi un lien indirect avec la biodiversité puisque leurs matières premières, qu'elles soient renouvelables ou minérales, éventuellement transformées dans diverses étapes, sont issues des milieux naturels. Les différentes étapes de cette transformation ont pu aussi utiliser ou impacter les écosystèmes. La question est évidemment celle de la matérialité de ces interactions, mais comme pour les émissions de gaz à effet

## CERTIFICATION ECOCERT « ENGAGEMENT BIODIVERSITE »



Pour valoriser les organisations qui placent l'enjeu biodiversité au cœur de leur stratégie, ECOCERT a développé le référentiel « Engagement Biodiversité ».

**Les sept caractéristiques de la certification « Engagement Biodiversité » sont les suivantes :**

1. Une certification universelle qui s'adapte à toutes les typologies d'organisations au niveau international.
2. Une certification qui traite de la biodiversité locale comme de la biodiversité impactée tout au long de la chaîne de valeur de l'organisation, sur les territoires directs et indirects liés à ses activités.
3. Une certification qui s'attache à favoriser la prise de conscience du rôle et de la dépendance des organisations par rapport à la biodiversité.
4. Une certification qui implique les parties prenantes

afin de connecter l'organisation avec son territoire au service du partage d'informations et de la capitalisation de l'expérience.

5. Une certification centrée sur la mesure d'empreinte biodiversité au travers d'une évaluation régulière des pressions exercées par les activités de l'organisation sur la biodiversité plutôt que focalisée uniquement sur l'inventaire de la biodiversité à un instant donné. Cette approche favorise la résilience des écosystèmes et contribue à renforcer la robustesse de leurs fonctions écologiques.
6. Une certification qui privilégie l'évitement et la réduction des pressions exercées sur la biodiversité au niveau de l'exercice du métier, en anticipant les impacts dès la phase de conception des projets, sans oublier les aménagements écologiques des infrastructures.
7. Une certification valorisant une dynamique d'amélioration continue de la performance biodiversité permettant à chaque organisation, suite à son analyse, de monter en maturité et d'agir progressivement au quotidien sur les leviers permettant de réduire les pressions sur les écosystèmes tout en générant des impacts positifs sur les territoires.

ECOCERT délivre la certification « Engagement Biodiversité » à l'issue d'un audit annuel.



de serre, le grand nombre d'interactions diffuses a des conséquences significatives et il ne suffit plus de se concentrer sur les industries lourdes.

Les outils se multiplient concernant l'évaluation des interactions entre biodiversité et entreprises, ce qui s'explique par la diversité des enjeux et des situations rencontrées. Des guides récents reprennent ces outils en fonction de leur utilisation. Les principaux sont le guide du WBCSD ECO4BIZ<sup>8</sup>: « Ecosystem services and biodiversity tools to support business decision-making » et celui de CDC Biodiversité<sup>9</sup> « Entreprises et biodiversité : quels outils pour quelles décisions ? ».

Cette réflexion peut être menée à une échelle plus large que l'entreprise comme le montre l'encadré ci-contre.



## **RTE** **Impacts indirects, solutions indirectes et collectives**

En 2014, RTE, avec le Club Infrastructures Linéaires et Biodiversité (cf encadré du CILB p.43), s'est associé au Ministère de l'Environnement et à la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité pour lancer un appel à projets dans le cadre du programme de recherche ITTECOP (Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages). Quinze projets exploratoires et de recherche sur les liens entre infrastructures linéaires de transport terrestre, enjeux socio-économiques, biodiversité et paysages sont ainsi soutenus entre 2014 et 2017.

Différents supports et outils permettent la valorisation de ces projets et assurent le transfert le plus large possible des connaissances scientifiques produites auprès des acteurs des politiques publiques et des opérationnels. Ces travaux sont complétés par une revue systématique, la première en France, permettant d'évaluer la quantité et la qualité des savoirs disponibles sur ce sujet. Elle permettra d'éclairer les orientations du prochain appel à projet lancé par RTE et ses partenaires à partir de 2017.

8 <http://www.wbcd.org/Clusters/Ecosystems-Landscape-Management/Resources/Eco4Biz>

9 <http://www.mission-economie-biodiversite.com/publication/entreprises-et-biodiversite-quels-outils-pour-quelles-decisions>

# 1 Pourquoi agir sur ses impacts indirects ?

## Une grille d'analyse : les cinq causes d'érosion de la biodiversité reconnues

Dès lors que l'entreprise s'intéresse à ses impacts indirects, elle peut chercher à évaluer sa contribution aux principales causes d'érosion de la biodiversité et ainsi avoir une vision complète et pertinente des enjeux biodiversité qui la

concernent afin de prioriser les actions à mettre en place. Ci-dessous une liste de questions non exhaustives permettant une première évaluation de ces contributions, structurée selon les cinq facteurs d'érosion de la biodiversité (ordinaire ou exceptionnelle) reconnus scientifiquement.

Les encadrés qui suivent illustrent l'utili-

sation de certains outils par les membres d'EpE.

Comme cela était explicité dans la brochure d'EpE « Mesurer et piloter la biodiversité », un dialogue et un accord entre l'entreprise et ses parties prenantes permettent de s'assurer de la bonne compréhension des enjeux, de crédibiliser la démarche d'évaluation et d'organiser les priorités de gestion.

### FRAGMENTATION ET DESTRUCTION DES HABITATS NATURELS

- En quoi mon activité contribue-t-elle à l'artificialisation des sols ?
- Mes fournisseurs sont-ils responsables de conversion d'habitats naturels ?
- Le trajet des camions du fret routier augmente-t-il la fragmentation des habitats sur une zone particulièrement sensible ?

### ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

- Le transport de marchandises est-il vecteur de propagation des espèces invasives ?
- Quel équipement possède mon transporteur maritime pour le traitement des eaux de ballast ?
- Le transporteur a-t-il une politique biodiversité ? Est-il sensible à la problématique des espèces invasives ?

### POLLUTION

- Quelles sont les pratiques des producteurs de matières premières ?
- Le transporteur pollue-t-il ? À quel niveau ? Le transporteur respecte-t-il la réglementation ?
- Le produit en fin de vie impacte-t-il la biodiversité ?
- L'utilisation du produit par le client est-elle responsable d'un impact sur la biodiversité ?
- Le comportement du consommateur/du client joue-t-il un rôle dans l'érosion de la biodiversité ?

### SUREXPLOITATION DES RESSOURCES

- Les matières premières utilisées sont-elles d'origine naturelle ?
- Proviennent-elles d'une zone sensible, à haute biodiversité ?
- Sont-elles certifiées ?
- Existe-t-il des substituts ?
- Puis-je en utiliser moins ?

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Mon activité dégrade-t-elle les sols et leur capacité d'absorption du CO<sub>2</sub> ?
- Mon activité détruit-elle des forêts ? (libération de carbone stocké dans les sols et réduction de l'absorption carbone)
- Mon activité détruit-elle des coraux ?
- Les activités de mes fournisseurs détruisent-elles les coraux ?
- Quelle est ma contribution au changement climatique ?<sup>10</sup>

<sup>10</sup> La lutte contre le changement climatique fait donc partie de l'action pour la biodiversité. Compte tenu des nombreux travaux dédiés, nous n'y reviendrons pas ici.



## RTE ET L'ESR

La notion de services écosystémiques est difficile à appréhender, mais le recours à des outils d'évaluation facilite la prise en compte de la biodiversité dans les décisions des acteurs économiques. C'est dans cette perspective et pour compléter son système de management environnemental, que RTE s'est lancé dans une démarche novatrice pour évaluer les services écosystémiques en lien avec la maintenance du réseau électrique. Cette étude, basée sur un référentiel d'évaluation reconnu, The Corporate Ecosystem Services Review<sup>11</sup>, a permis de mieux comprendre les interactions entre les activités de RTE et les écosystèmes et d'identifier des opportunités liées à la préservation des services écosystémiques, qui ont été traduites en recommandations concrètes pour l'entreprise.

Bénéficiant de ce nouvel éclairage, RTE fait évoluer sa politique de gestion de la végétation à proximité des infrastructures de transport d'électricité. Les aménagements favorables aux écosystèmes tels que les aménagements cynégétiques, le pâturage extensif, la mise en place de lisières étagées ou encore la restauration de milieux naturels spécifiques, constituent désormais des alternatives à l'entretien mécanisé.

À titre d'exemple, RTE a signé une convention de partenariat avec le Conservatoire régional des espaces naturels d'Aquitaine afin de mettre en place une gestion de la végétation favorable à la biodiversité sous certaines lignes électriques. Cette décision fait suite à la réalisation d'une étude montrant que ces zones abritent un quart de la population de gentiane pneumomanthe, plante hôte de l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*), une espèce de papillon protégée.



© Rte et l'ESR



## BAYER Mieux connaître la biodiversité pour mieux la préserver

Bayer est engagé dans une démarche d'agriculture durable et respectueuse de la biodiversité. Dans ce cadre, sont réalisées des actions d'inventaire et de préservation de la biodiversité dont la faune utile à l'agriculture : pollinisateurs, vers de terre, carabes... Ces derniers se nourrissent principalement de ravageurs des cultures, ce qui en fait d'appréciables auxiliaires.

En plus des inventaires du réseau de Surveillance Biologique du Territoire, auxquels Bayer participe, Bayer approfondit ses connaissances propres. Ainsi, 5 de ses 6 Fermes de références et certains sites arboricoles dédient des parcelles à des suivis de biodiversité et l'étude des facteurs pouvant la

favoriser (aménagements, rotation des cultures...). Les premiers résultats sont prometteurs. Il y a de la diversité dans les exploitations agricoles : 160 espèces de carabes dont certaines remarquables ont ainsi été identifiées lors des inventaires réalisés par Bayer. Il y en a environ 1500 espèces en France et souvent les terres agricoles sont considérées comme pauvres en carabes par manque d'étude de ces terres.

De nombreux échanges sur ces inventaires avec les agriculteurs des Fermes de références ont permis d'évaluer des actions à mettre en place pour favoriser la biodiversité sur leurs exploitations.

11 Traduit en français par EpE <http://www.ep-e-asso.org/wbcds-evaluation-des-services-rendus-par-les-ecosystemes-aux-entreprises-esr-2010/>

# 1 Pourquoi agir sur ses impacts indirects ?



## TOTAL L'ACV et la biodiversité



L'Analyse de cycle de vie est pour Total un outil d'évaluation environnementale qui sert à la fois à orienter la recherche (orientation vers les solutions performantes, par exemple en matière de photovoltaïque), soutenir le développement de produits écoconçus et leur labellisation (Total écosolutions...) et appuyer « l'advocacy » (par exemple en comparant différentes énergies fossiles utilisées pour la production électrique (Gaz et le Charbon) etc).

Les impacts sur la biodiversité de deux produits peuvent être évalués à travers l'indicateur de dommages mesurant l'impact sur la « Qualité des écosystèmes » (indicateur agrégé ou « endpoint »).

Cet indicateur permet d'avoir une vision comparative de l'impact de deux solutions (par exemple : comparaison des impacts environnementaux et sanitaires du charbon et du gaz dans la production d'électricité, sur l'ensemble du cycle de vie).

Il convient de noter que l'ACV ne permet qu'une approche partielle des impacts sur la biodiversité.

### L'Analyse du cycle de vie

L'Analyse du cycle de vie permet d'identifier les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service à chaque étape du cycle de vie et sur plusieurs indicateurs. Il n'existe pas à ce jour – et il ne peut sans doute pas exister – d'indicateur de biodiversité précis et unifié dans les méthodes d'Analyse du cycle de vie, en raison du grand nombre de facteurs à prendre en compte (espèces, habitats, services écosystémiques...) et de la diversité des situations. Cependant la biodiversité est directement impactée par des facteurs pour lesquels il existe des indicateurs : la qualité des habitats (qui comprend l'usage des sols et l'usage de l'eau), la pollution (dont l'acidification des océans, l'eutrophisation, l'écotoxicité), les milieux humides et le changement climatique (Potentiel de Réchauffement Global). Ces facteurs sont analysés par des indicateurs dits « midpoints », c'est-à-dire des indicateurs orientés sur les problèmes, ils tra-

duisent un risque potentiel (acidification des océans, occupation des sols, réchauffement climatique...) et des indicateurs « endpoints », davantage positionnés sur les dommages susceptibles d'avoir des conséquences (exemple santé et biodiversité). Les indicateurs « midpoints » sont plus précis car quantifiables (émissions de GES, de polluants acidifiants...) et les « endpoints » plus sujets à interprétation. En 2013 le cabinet I Care & Consult, à la

demande de l'association SCORE LCA<sup>12</sup>, a mené une étude afin de déterminer quels flux dans l'ACV pouvaient servir à la biodiversité.

Des travaux de recherche sont en cours pour développer une méthode d'ACV avec une meilleure intégration de la biodiversité et notamment avec l'intégration des données locales pertinentes sur la biodiversité.

<sup>12</sup> [http://www.scorelca.org/scorelca/ressources\\_internes.php](http://www.scorelca.org/scorelca/ressources_internes.php)

## POSTE IMMO

### Poste Immo s'engage en faveur de la préservation de la biodiversité dans l'immobilier

Poste Immo, filiale immobilière du groupe La Poste, a été sollicitée par le Plan Bâtiment Durable pour copiloter avec Gecina et Synergiz, un groupe de travail sur les interactions entre le bâtiment durable et la biodiversité. En 2015, près de 70 acteurs ont participé à ces travaux de recherche sur trois échelles distinctes : la ville, le bâtiment et la biodiversité grise.

En termes de gestion des impacts indirects, par analogie avec l'énergie « grise », la biodiversité « grise » se comprend comme le cumul des impacts (positifs comme négatifs) sur les écosystèmes et la biodiversité de l'ensemble du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit.

Si de nombreuses initiatives émergent pour améliorer la reconquête de la biodiversité in situ dans les projets (par la végétalisation, l'accueil des espèces, la création de parcs et jardins, l'agriculture urbaine, la création de corridors écologiques), encore peu de travaux s'intéressent aux impacts générés sur la biodiversité par les produits, les équipements et les fluides dans la chaîne de valeur : impacts lors de l'extraction mais aussi liés à la fin de vie des matériaux.

L'évaluation de la biodiversité « grise » est un sujet complexe : elle est forcément multicritères et spécifique à chaque filiale considérée (matériaux issus d'une mine/carrière, issus de l'agriculture, source d'énergie, etc.). Par exemple, évaluer la biodiversité « grise » d'une construction en bois nécessite de définir tous les impacts de la production du matériau bois sur son cycle de vie, lors du prélèvement en forêt, de sa transformation, de son transport et de sa fin



© Lamiot

de vie. Des outils potentiels d'évaluation de la biodiversité grise émergent au travers notamment du développement de l'Analyse de cycle de vie (ACV).

Les activités de l'immobilier et de la construction dépendent de la biodiversité et sont également responsables de sa dégradation à travers de multiples impacts directs, comme indirects. Fort des différents constats, **le rapport du groupe de travail contient 20 propositions pour reconnaître et se réapproprier la biodiversité au service du bâtiment durable et 6 fiches thématiques pour illustrer ces propositions.**

[http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Batiment\\_et\\_Biodiversite\\_liens\\_actifs.pdf](http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/Rapport_Batiment_et_Biodiversite_liens_actifs.pdf)

# 1 Pourquoi agir sur ses impacts indirects ?

## 1.2.3 Intégrer la biodiversité à la comptabilité environnementale

Plusieurs outils proposent des méthodes pour lier capital naturel et capital financier. Ces outils, aussi variés qu'ils soient, servent à orienter la prise de décision économique en fonction de critères environnementaux pour concilier économie et écologie dans une dynamique de soutenabilité environnementale et sociale. L'Environmental Profit & Loss Account (EP&L) de Kering (cf encadré), le reporting intégré, le Protocole sur le capital naturel en sont quelques exemples.

Le reporting intégré promu par l'IIRC (International Integrated Reporting Council) consiste en la publication d'un rapport synthétique intégrant des données financières et extra-financières. Il permet de montrer aux investisseurs, et plus largement aux parties prenantes, que l'entreprise intègre à sa stratégie la notion de performance sociale et environnementale représentant des sources de valeur ajoutée. La biodiversité est censée en faire partie, mais peu d'exemples de cette intégration existent à ce stade.

Un exemple relativement abouti est le Mean Species Abundance<sup>13</sup>, dont le GIEC et l'IPBES ont conjointement fait un outil de traduction des émissions de gaz à effet de serre en impacts sur la biodiversité. Mais il est bien difficile de pondérer les autres impacts d'une usine par rapport à celui-ci.

À part l'EP&L que Kering utilise pour prendre ses décisions opérationnelles, la plupart de ces outils sont encore en phase de recherche et validation, avec des questions ardues de pondération des différents facteurs, et l'absence de hiérarchie entre différentes formes d'impacts.

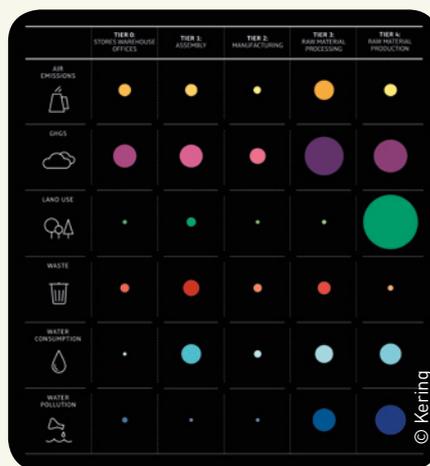
13 <http://www.globio.info/background-msa>

KERING



### KERING

#### Le compte de résultat environnemental développé par Kering : un outil clé pour mesurer le capital naturel et l'interrelation avec les services écosystémiques



En 2013, toutes les marques de Kering ont été couvertes pour la première fois dans son ensemble par la démarche EP&L. Une première lecture des résultats 2015 permet de dresser la cartographie des impacts ci-contre.

Engagement phare du groupe, le Compte de Résultat Environnemental (EP&L) est un outil innovant développé par Kering qui mesure et traduit en valeur monétaire les impacts de ses activités sur l'environnement tout au long de ses chaînes de valeur. En

2015, Kering a publié les résultats de son premier EP&L au niveau groupe, puis a successivement publié ceux des années 2014 et 2015. Ces premiers résultats confortent le groupe dans la pertinence de sa stratégie qui cible précisément la réduction des principaux impacts mis en évidence par l'EP&L, révélant notamment que 93% de l'impact environnemental total est attribuable à ses chaînes d'approvisionnement, dont la moitié en lien avec la production des matières premières pour la plupart provenant d'espèces naturelles. En outre, l'analyse montre que plus de 28% de l'impact porte sur le changement d'utilisation des sols, mesurant la perte de services écosystémiques associés à l'utilisation des sols pour la production de matières premières.

En 2016, Kering est allé plus loin dans cette analyse de comptabilité du capital naturel, et s'est associé aux universités de Cambridge et Stanford et aux équipes du Natural Capital Project pour affiner la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans son compte de résultat environnemental. Il s'agit en effet de s'assurer que l'indicateur « utilisation des sols » soit plus précis et dynamique afin de mieux modéliser les actions d'approvisionnement en matières premières responsables, et que tous les impacts liés à la biodiversité soient pris en compte dans la méthodologie EP&L.

Les résultats de l'EP&L groupe Kering - ainsi que les études méthodologiques sur la prise en compte de la biodiversité - ont fait l'objet de rapports détaillés publiés sur le site internet du groupe et incluant le partage de la méthodologie EP&L : ce choix d'une démarche « open source » vise à encourager les autres entreprises, tous secteurs confondus, à adopter elles aussi une telle comptabilité du Capital Naturel.

## SUEZ Vers de nouvelles comptabilités au service des écosystèmes



### Par la nature même des métiers du groupe, les activités de SUEZ sont à la fois :

- Dépendantes de la biodiversité, le lien entre bon état écologique des milieux aquatiques et qualité de la ressource en eau étant avéré ;
- Génératrices potentielles de pressions ponctuelles sur la biodiversité, liées par exemple aux rejets des eaux usées dans les milieux ;
- Contributives à la biodiversité, avec les réservoirs de biodiversité représentés par les sites de stockage et de valorisation des déchets gérés par le groupe, ou par les nouveaux procédés d'épuration écologique.

les nouvelles pratiques de comptabilités socio-environnementales et le potentiel contributif des entreprises dans la protection des espaces naturels.

Ce travail a proposé en tout premier lieu le développement de « comptabilités de gestion pour les écosystèmes », au croisement entre comptabilités et sciences de la conservation, et centrées sur la gestion collective de problèmes écologiques. Mais il a également tracé des premières pistes pour le développement de nouveaux business models reposant sur l'objectivation des services rendus aux écosystèmes.

SUEZ souhaite ainsi contribuer à la prise en compte collective à la fois de la valeur des services rendus par les écosystèmes, mais aussi des services rendus pour la protection des écosystèmes. Cette volonté, qui constitue une partie de l'engagement de SUEZ en France dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, a motivé son soutien à plusieurs programmes de recherche sur ce thème.

Tout particulièrement, SUEZ a accompagné dans le cadre d'un contrat CIFRE une thèse doctorale\* visant à articuler les nouveaux outils d'évaluation de la qualité des écosystèmes,

\* Quelles comptabilités pour accompagner une entreprise dans la gestion des services écosystémiques ? C. FEGER (AgroParisTech/MNHM) – février 2016

## 1.3 L'opportunité économique et le rôle du monde financier

### 1.3.1 L'opportunité économique

L'une des motivations d'une meilleure prise en compte de la biodiversité est aussi souvent la logique économique. Réduire les consommations de matières premières a un impact favorable sur les coûts autant que sur l'impact de

la chaîne de valeur en amont de l'entreprise.

Un exemple de cette logique est le développement actuel de l'agriculture de précision : elle consiste à suivre par des outils d'observation et de prévision les besoins des cultures en intrants, de façon à réduire les quantités utilisées : un modèle gagnant pour tous, où l'agriculteur réduit ses coûts, où son fournisseur livre du conseil plutôt que

des produits et où le sol reçoit moins d'intrants inutilisés par les cultures.

Le travail fait par Michelin sur les pneus, dans lesquels l'entreprise réduit autant que possible le besoin en caoutchouc naturel par pneu, à performance constante ou meilleure, va dans le même sens : l'économie de matière première est aussi bénéfique à la biodiversité qu'à l'entreprise.

# 1 Pourquoi agir sur ses impacts indirects ?

## 1.3.2 L'intérêt croissant des financiers

Les exigences des acteurs financiers concernant les impacts sur l'environnement des projets qu'ils soutiennent s'accroissent, comme le montre ci-contre l'encadré de BNP Paribas.

De son côté, l'International Finance Corporation (IFC), membre du groupe de la Banque Mondiale qui finance le secteur privé pour l'aide au développement, inclut dans sa norme de performance n°6 la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles vivantes. Pour obtenir le financement de ses projets, l'entreprise doit être en capacité de démontrer une gestion durable et l'atténuation de ses impacts sur la biodiversité et sur les services écosystémiques tout au long du cycle de vie de son projet. L'IFC recommande entre autres la



BNP PARIBAS

### BNP PARIBAS BNP Paribas s'engage contre la déforestation

Dans l'agriculture, l'huile de palme, la pâte à papier, l'extraction minière, où l'enjeu biodiversité est important, BNP Paribas exige de ses clients qu'ils aient des politiques de protection de zones riches en biodiversité : « High Conservation Values », sites de l'« Alliance for Zero Extinction », zones humides (convention de Ramsar), catégories I à IV de l'UICN, sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

De plus, rejoignant l'initiative Zéro Déforestation Nette\* du Consumer Goods Forum et de la Banking Environment Initiative, BNP Paribas s'est engagé à éliminer avant 2020 toute activité concourant à la déforestation dans sa chaîne amont (fournisseurs) et aval (clients).

Le groupe s'est aussi engagé à exclure de son portefeuille les clients impliqués dans la production, l'utilisation ou le commerce de filets dérivants de plus de 2,5 km de long, et ceux qui le sont dans le commerce de toute espèce animale ou végétale non autorisée par un permis CITES.

\* <https://goo.gl/tXBJiv>



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE La Politique Biodiversité de Société Générale

En 2011, Société Générale a publié une politique transversale biodiversité au côté de ses autres politiques environnementales et sociales (E&S) déclinées sur 12 secteurs d'activité, afin de clarifier et de renforcer son engagement pour la protection de la biodiversité. La politique est applicable à l'ensemble des activités du groupe, via des procédures de revue des transactions dédiées et des clients, qui font l'objet d'audits internes et externes.

<https://goo.gl/pDKNDO>

L'approche « transactions dédiées » concerne les financements et services identifiés comme susceptibles d'avoir des impacts sur les espaces protégés (catégories UICN I à IV) ou identifiés comme « zones clés pour la biodiversité ». Pour les projets associés, une évaluation indépendante des impacts potentiels sur la biodiversité et des services

écosystémiques est exigée afin d'assurer la mise en œuvre d'une stratégie d'atténuation ayant pour objectif une perte nulle en biodiversité. Les « zones clés pour la biodiversité » constituent une approche pragmatique d'identification des « habitats critiques » au titre de la Norme de Performance 6 de la SFI. Ces zones sont souvent également à « haute valeur de conservation », telles que définies dans les initiatives sectorielles comme FSC ou RSPO.

En pratique, l'outil IBAT (Integrated Biodiversity Assessment Tool) est utilisé pour identifier les « zones clés pour la biodiversité ». Cette base de données internationale intègre de multiples sources d'information permettant l'identification des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

<https://www.ibat-alliance.org/ibat-conservation/login>

mise en place de systèmes d'évaluation des fournisseurs pour contrôler l'origine des approvisionnements et en assurer le suivi.

Répondre aux exigences de l'IFC conduit à évaluer ses interactions et celles de ses fournisseurs avec la biodiversité.

### 1.3.3 De nouveaux outils financiers

Enfin, de nouveaux outils comme le marché de la conservation et les obligations vertes sur les écosystèmes se développent et pourraient susciter des projets ou faire évoluer certains modèles économiques.

La récente alliance de The Nature Conservancy, du Crédit Suisse, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et The Cornell University « Coalition for Private Investment in Conservation »

## DES FINANCEMENTS POUR LA CONSERVATION

Le marché actuel représente 52 milliards de dollars par an, les fonds provenant essentiellement de fonds publics et de donations. Or 300 à 400 milliards de dollars par an seraient nécessaires pour préserver la santé et les fonctionnalités des écosystèmes terrestres et maritimes, et maintenir le capital naturel représenté par le stock d'air pur, l'eau douce et la diversité des espèces.

Des financements privés pourraient être la principale source pour atteindre les 250 à 350 milliards de dollars manquant à la conservation des écosystèmes mondiaux. Les acteurs de ce marché cherchent comment se structurer afin de trouver des modèles économiques pérennes, des taux de rendements attrayants, des risques limités et des objectifs clairs et mesurables de conservation.

Issu du rapport Conservation finance, from niche to mainstream  
Copyright © 2016, Credit Suisse Group AG and McKinsey Center for Business and Environment



## LE NATURAL CAPITAL FINANCING FACILITY (NCF)

Dans le cadre du programme LIFE, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) s'est vu confier par la Commission Européenne la gestion d'un nouvel instrument financier, le Natural Capital Financing Facility (décision publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 17 avril 2014<sup>14</sup>).

Le NCF est amené à financer directement et indirectement quatre types de projets :

- Les paiements pour services écosystémiques
- Les infrastructures vertes ou bleues
- Les systèmes de compensation
- Les entreprises innovantes

Sur les 3 milliards d'euros alloués au programme LIFE pour la période 2014-2017, le NCF dispose de 100 millions d'euros, mis à disposition par la Commission Européenne et la BEI à parts égales. Pour la période 2017-2020, l'objectif est de parvenir à doter l'instrument financier de 400 millions d'euros supplémentaires, fournis de la même façon pour moitié par la Commission Européenne et pour moitié par la BEI.

Les critères d'accès à ces financements n'ont cependant pas permis de faire émerger de nombreux projets.

14 <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L:2014:116:FULL&from=EN>

## 1 Pourquoi agir sur ses impacts indirects ?

(CPIC) s'est donné pour objectif de développer de nouveaux modèles d'investissement rentables financièrement et bons pour l'environnement (cf encadré p.21).

Un dernier exemple tout récent est le programme Nature 2050 lancé par CDC Biodiversité et la Caisse des Dépôts. Il s'agit de mettre en place un fonds dédié à financer l'adaptation des écosystèmes au réchauffement climatique. Abondé par des dotations d'entreprises qui n'ont pas de lien direct avec les projets (il ne s'agit pas de compensation, ni d'une prestation de service), le fonds

sera destiné à des projets collectifs dans lesquels pourraient intervenir d'autres entreprises forestières, agricoles ou de gestion d'écosystèmes.

Au total, les entreprises ont de plus en plus de raisons de s'engager activement pour la biodiversité, même sur des impacts qui ne sont qu'indirects.

La dynamique la plus forte vient aussi de la popularité de ce thème auprès du grand public, mais aussi auprès de leurs collaborateurs. L'enquête Greenflex sur la consommation responsable de mai 2016 montrait que 36% des personnes interro-

gées demandent que l'étiquetage des produits fasse apparaître leur impact sur la biodiversité (22% ont le même souhait pour le climat).<sup>15</sup> De même, nombre de membres d'EpE constatent que les collaborateurs sont particulièrement intéressés par la question de la biodiversité, même quand l'entreprise n'a pas une forte empreinte environnementale directe, et que son intégration à l'activité de l'entreprise est un facteur de sens stimulant dans leur travail.

Cette attente sociétale conduit un grand nombre d'entreprises à intensifier leurs actions dans ce domaine. Le chapitre suivant montre comment elles le font.



### NATURE 2050

#### Un programme pour l'adaptation des territoires aux changements climatiques et la restauration de leur biodiversité

L'accord de Paris visant à contenir le réchauffement climatique sous le seuil des 2 degrés est aujourd'hui ratifié par la Commission européenne. Même limitée entre 1,5 et 2°, l'élévation des températures se traduira par un bouleversement des systèmes agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2050. Protéger et restaurer la biodiversité et les écosystèmes, c'est aussi contribuer à nous adapter au changement climatique et à limiter ses effets.

Lancé le 18 octobre 2016 avec ses partenaires, les grandes associations de protection de la nature - la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, France Nature Environnement et la LPO (la Ligue de Protection des Oiseaux) - et le Muséum national d'Histoire naturelle, le programme Nature 2050 a pour objet la nécessité d'agir, dès à présent, pour adapter les territoires français (France métropolitaine et outre-mer) aux changements climatiques.

Il est innovant par son engagement de long terme, le recours à des solutions naturelles et son caractère partenarial, associant monde de la recherche, associations, gestionnaires d'espaces naturels, acteurs économiques publics, privés et acteurs du territoire.

En effet, face à l'incertitude relative à l'évolution du climat, l'approche la plus raisonnable est sans doute de miser sur la résilience d'écosystèmes restaurés. Cette stratégie se structure autour de trois types d'action : protéger, connecter, restaurer, et vise les espaces suivants : les zones humides, les continuités écologiques, les espaces forestiers et agricoles, la biodiversité urbaine. Ces actions seront engagées avec les acteurs qui vivent dans les territoires et les font vivre : collectivités, entreprises, organisations professionnelles, associations, agriculteurs, forestiers.

Ce programme s'adresse aux entreprises publiques et privées souhaitant agir volontairement, au-delà de leurs obligations réglementaires, pour la nature et leurs territoires en contribuant à son financement. En contrepartie, CDC Biodiversité s'engage à adapter au changement climatique, à restaurer puis à préserver jusqu'en 2050 une surface de 1m<sup>2</sup> par tranche de 5 euros. D'ores et déjà, des établissements publics et des entreprises se sont engagés, confirmant ainsi que Nature 2050 pourrait constituer un nouvel outil de financement de la transition écologique des territoires en appui des politiques publiques.

<sup>15</sup> [http://www.greenflex.com/wp-content/uploads/2016/05/2016\\_GF-ETUDE-ETHICITY-2016-Livret.pdf?lp\\_redirect\\_1610=http%3A%2F%2Fwww.greenflex.com%2Fwp-content%2Fuploads%2F2016%2F05%2F2016\\_GF-ETUDE-ETHICITY-2016-Livret.pdf&vid=0&wp\\_id=2247&l\\_type=wplid](http://www.greenflex.com/wp-content/uploads/2016/05/2016_GF-ETUDE-ETHICITY-2016-Livret.pdf?lp_redirect_1610=http%3A%2F%2Fwww.greenflex.com%2Fwp-content%2Fuploads%2F2016%2F05%2F2016_GF-ETUDE-ETHICITY-2016-Livret.pdf&vid=0&wp_id=2247&l_type=wplid)

## 2 Comment réduire les impacts de la chaîne de valeur sur la biodiversité ?

Une fois identifiées les interactions entre la chaîne de valeur de l'entreprise et la biodiversité, une fois identifiée la contribution de cette chaîne de valeur aux cinq facteurs d'érosion de dégradation des écosystèmes, l'entreprise peut définir des priorités d'action en fonction de la sensibilité de ces différents impacts avérés ou potentiels et de l'évaluation qu'elle fait des risques associés.

Cette vision globale rend possible le choix d'axes spécifiques, souvent au-delà des sites de production, tels que l'action auprès des fournisseurs pour préserver les ressources naturelles, la recherche et développement pour concevoir des produits avec une empreinte écologique réduite ou encore différents partenariats pour améliorer la préservation à long-terme du capital naturel et de sa capacité à s'adapter.

### 2.1 Agir sur les approvisionnements

#### 2.1.1 L'achat de matières premières

La gestion des approvisionnements de matières premières est une étape clé de la gestion de ses impacts indirects sur la biodiversité. En effet, les ressources naturelles font l'objet de fortes pressions dans un contexte de mondialisation et leur caractère renouvelable dépend de la façon dont elles sont exploitées. Ainsi la définition d'un cadre d'exploitation soutenable de ces ressources doit faire l'objet d'une attention particulière des entreprises.

### LA DEFORESTATION EN EXPANSION

Les enjeux sur les matières premières sont multiples, ils concernent entre autres l'érosion de la biodiversité et le changement climatique.

En effet selon *The Union of Concerned Scientists*<sup>16</sup> (UCS) quatre commodités sont à elles seules responsables de la majorité de la déforestation tropicale:

le bœuf, le soja, l'huile de palme et le bois, commodités pour lesquelles l'humanité déforeste chaque année l'équivalent de la surface de la Suisse.



La déforestation représente 10% des émissions de GES mondiales et a donc sur le climat le même effet que 600 millions de voitures ; quant à la biodiversité, cette déforestation entraîne la destruction de nombreux habitats hébergeant nombre d'espèces menacées, et l'affaiblissement des écosystèmes dans lesquels elle s'inscrit, essentiellement le reste des massifs forestiers tropicaux.

© auteur = Jami Dwyer ; fichier = Lacañja burn, 2005

<sup>16</sup> Association de Scientifiques créée en 1969 dont le but est de partager les connaissances et influencer les gouvernements à prendre en charge les problèmes environnementaux.

Dans l'entreprise, l'interlocuteur premier des fournisseurs est bien entendu tout autre que la direction de l'environnement ; agir sur les matières premières nécessite donc l'implication de nombreux acteurs et notamment les acheteurs, la R&D, le marketing et les financiers.

Une première étape est donc que ces différentes directions aient intégré les enjeux et l'intérêt pour l'entreprise d'introduire de nouvelles exigences sur les matières premières. Cette étape peut prendre du temps, d'autant plus que l'entreprise est éloignée du fournisseur de matières premières brutes, mais elle est essentielle pour le succès de la démarche. La connaissance interne des matières premières utilisées, de leur origine et de leurs sources d'approvisionnement est même parfois ignorée, notamment lorsqu'il s'agit de semi-produits passés par des ports où la traçabilité est particulièrement ardue. Cette démarche de prise de conscience collective est distincte de questionnaires aux fournisseurs comme les questionnaires Ecovadis, qui fonctionnent comme une demande de conformité mais dans lesquels la partie biodiversité est rarement précisément renseignée puisque le questionnaire concerne l'entreprise fournisseur et non la commande précise.

Dans une seconde étape, les acheteurs peuvent donc ajouter certaines questions à la consultation des fournisseurs pour une meilleure traçabilité, une meilleure qualité des produits et peu à peu stimuler des pratiques plus respectueuses.

Ceci demande également une information et une sensibilisation des fournisseurs à l'intérêt de l'intégration de la biodiversité à leur stratégie et à leurs méthodes d'exploitation. L'exemple de l'outil Antrak développé par Sequana pour ses achats de papier montre comment cet outil, initialement considéré comme fort contraignant et coûteux par les employés et fournisseurs, est progressivement devenu un outil de création de valeur

### SEQUANA

#### SEQUANA ANTRAK Plateforme de traçabilité dédiée aux fournisseurs



Depuis 2013, Antalis, branche distribution de Sequana, a développé une plateforme dédiée à ses fournisseurs et portant sur la traçabilité de ses matières premières. Premier distributeur européen de papier, sa responsabilité vis-à-vis de la ressource naturelle qu'est le bois est très forte.

Ses engagements visant à la sanctuarisation des forêts primaires, à l'absence de bois illégal dans sa chaîne de valeur et à l'utilisation de fibres provenant de forêts gérées durablement sont d'ailleurs le socle de sa politique de RSE.

Antrak est une plateforme en ligne dans laquelle tous les principaux fournisseurs du groupe, pour chaque produit, procurent de nombreuses informations réglementaires ou non et notamment la liste des espèces d'arbres à l'origine du papier ainsi que le pays et la région de récolte. **Un module de diligence raisonnée évalue ensuite automatiquement, pour chaque produit, son risque potentiel selon trois critères :**

- Le risque « espèces » basé sur la liste rouge de l'UICN de 0 à 8
- Le risque « pays » basé sur le classement du Global Forest Registry (en lien avec Transparency International) de 0 à 4
- Le risque « certification » ou absence de certification de 0 à 3

Le fournisseur reçoit une demande d'atténuation de ces impacts dès que le risque total est supérieur à 12. Cette demande est validée par un comité interne regroupant les achats, la direction juridique et la RSE.

pour les acheteurs comme pour l'environnement (cf encadré ci-dessus).

Au-delà d'une politique d'achats aussi personnalisée, la méthode la plus simple pour adapter ses achats aux exigences de la biodiversité paraît être de s'approvisionner en matières premières labellisées : cela garantit que leur production suit un cahier des charges bien défini et permet de communiquer simplement vers le client final.

Certaines certifications sont cependant assez peu exigeantes quant à la biodi-

versité, même si elles apportent des garanties précises sur d'autres facteurs tels que l'équité ou les questions climatiques. Une récente étude de l'UICN sur l'efficacité de la certification pour la préservation de la biodiversité<sup>17</sup> recommande que les labels intègrent les points suivants pour améliorer cette efficacité :

- Répondre aux exigences économiques et aux parties prenantes locales tout en conservant les habitats et les espèces pertinentes
- S'assurer d'un contrôle efficace dans la durée après certification

## CLUB MED

### Achats éco-responsables sur les filières sensibles et réduction des quantités



Avec 73% de Villages certifiés Green Globe, certification internationale de tourisme durable, le Club Med promeut l'accès durable à une nature privilégiée.

Dans le cadre de ses engagements sur le respect de l'environnement, l'entreprise a mis en place diverses actions de préservation de la biodiversité sur ses sites, avant leur ouverture et pendant leur fonctionnement, et travaille également **à réduire les impacts indirects tout au long de la chaîne de valeur en travaillant dans deux directions : des achats éco-responsables et des consommations réduites.**

#### **Les politiques d'achats éco-responsables sont en place sur les filières sensibles du bois et de l'alimentation.**

Pour la filière bois, le Club Med a adopté une charte Bois en 2007 dans laquelle il s'engage à se fournir exclusivement en papier certifié PEFC ou FSC.

Quant à l'alimentation, l'entreprise a mis en place en 2008 une charte Pêche l'engageant à acheter des produits de la mer issus de la pêche responsable. En parallèle, un partenariat a été conclu avec **l'ONG AgriSud International** pour proposer aux clients des produits cultivés à proximité des clubs, dans un but de développement économique durable de petits producteurs

locaux, de promotion de l'agriculture paysanne et de l'agro-écologie. L'enjeu social, culturel et environnemental est élevé. Pour mettre en place ce partenariat, l'entreprise a dû sensibiliser ses acheteurs sur le fait que des produits de qualité et locaux pouvaient parfois coûter plus cher.

#### **Le second axe consiste à réduire les quantités de produits utilisées pour réduire d'autant leur impact en amont.**

Depuis 2009, une réduction de 56% de la consommation de papier pour la réalisation de ses brochures contribue ainsi à réduire les impacts de l'entreprise sur les espaces forestiers.

De même, réduire la production de déchets participe à la gestion des impacts indirects par le Club Med. Cette démarche passe par une réduction des déchets à la source et un système de tri sélectif dans 80% des Villages.

Le traitement de 100% des eaux usées et leur recyclage, ainsi que des efforts de réduction de la consommation en eau dans les régions de stress hydrique permettent de réduire la pression exercée sur cette ressource indispensable à la biodiversité.

Enfin, un savoir-faire de plus de 50 ans dans la réduction du gaspillage alimentaire permet de conserver l'abondance et la variété des buffets mythiques des Clubs en limitant les pertes à 5%.

Au-delà de ces pratiques de gestion minutieuses, au plus près du terrain, le Club Med a aussi une influence indirecte positive sur la biodiversité : il valorise les espaces naturels de qualité en montrant qu'ils créent une valeur économique significative, et encourage donc indirectement les Etats et pouvoirs publics locaux à préserver la nature.

## 2 Comment réduire les impacts de la chaîne de valeur sur la biodiversité ?

- Encourager les parties prenantes locales à suivre l'état de la biodiversité sur le long terme
- S'assurer de la flexibilité de la certification avec le changement climatique.

En effet, selon les ressources naturelles les labels ne garantissent pas forcément la réduction la plus efficace des impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Élaborer une charte sur l'approvisionnement de la matière première concernée permet de pallier les faiblesses de certains labels. C'est le cas notamment de Michelin qui a élaboré une charte pour une exploitation soutenable du caoutchouc naturel (voir l'encadré p.27), dans un secteur où l'essentiel des producteurs sont de tout petits agriculteurs.

Les exemples suivants illustrent les enjeux autour de certaines matières premières fréquemment utilisées ainsi que les labels qui leur sont associés.

### Les ressources issues de la forêt

Risques de fragmentation et destruction des habitats, de surexploitation des ressources, d'affaiblissement des puits de carbone

#### Le bois

Depuis la fin des années 90, le secteur privé a pris des mesures pour exclure le bois exploité illégalement de ses chaînes d'approvisionnement et privilégier le bois labellisé. Les entreprises multinationales sont les premières à avoir mis en place des politiques d'approvisionnement afin entre autres de protéger la biodiversité et les acteurs locaux, comme le montre l'exemple de Saint-Gobain dans la mise en place de sa politique bois.

#### Les labels :

**Forest Stewardship Council (FSC)** sur la gestion forestière, FSC devrait lancer ForCES (Forest Certification for Ecosystem Services) en 2017/2018, une certification supplémentaire pour garantir l'efficacité de la gestion de la forêt sur les services écosystémiques. En 2014,



© Saint-Gobain



### SAINT-GOBAIN

#### La certification bois pour un pilotage efficace de ses impacts indirects

Dans le cadre de sa politique Achats Responsables, Saint-Gobain a identifié les risques liés à ses approvisionnements et a engagé un plan d'action de sécurisation adapté. Ce plan intègre un dialogue avec les parties prenantes impliquées et la labellisation de certaines matières notamment le bois.

Depuis la mise en place de ce plan d'action en 2007, la part des achats de bois de négoce légaux, tracés, issus de forêts gérées de façon responsable et/ou certifiées a augmenté de 70%. La certification des bois sous la forme de chaîne de traçabilité est un moyen efficace de s'assurer de la bonne gestion forestière pour des espèces sensibles et/ou dans des régions où il existe des risques de gouvernance. Saint-Gobain a choisi les organismes de certification FSC et PEFC qui sont reconnus pour leurs critères de certifications exigeants.

Plus de 1000 points de vente en Europe, assurant la distribution de bois du Pôle Distribution Bâtiment, sont certifiés FSC et/ou PEFC. Cette certification des points de vente, qui permet d'assurer la continuité de la chaîne de traçabilité, est un réel atout pour les clients du groupe. En effet, les clients professionnels certifiés PEFC/FSC peuvent revendre leurs produits ainsi labellisés et faciliter l'obtention d'une certification environnementale pour les bâtiments qu'ils commercialisent, ce à quoi le marché est aujourd'hui sensible.

Les équipes de Saint-Gobain spécialisées dans la vente de bois sont informées de cette démarche d'achats responsables de façon à pouvoir la communiquer au client final.

Par l'achat de matières premières labellisées, la certification de ses points de vente et la sensibilisation de ses vendeurs et de ses clients, Saint-Gobain met tout en œuvre pour réduire les impacts de ses achats de bois sur la biodiversité.

La saignée  
de l'hévéa permet  
la récolte du latex.

185 millions d'hectares de forêts étaient certifiés FSC dans le monde, soit 5% de la surface forestière mondiale, mais plus de 16% des forêts allouées à la production de bois (source FSC et FAO).

**PEFC** a certifié 267 millions d'hectares de forêt, essentiellement en Europe, et plus de 16 000 entreprises ont mis en place la chaîne de contrôle (source PEFC 2016) appropriée pour à terme obtenir cette labellisation. L'organisation a récemment élaboré un nouveau standard (publié fin 2016) qui intégrera bien davantage de pratiques

favorables à la biodiversité (îlots de vieux bois et biodiversité, utilisation de machines moins impactantes pour l'exploitation...).

#### Le caoutchouc naturel

L'exploitation de caoutchouc naturel est l'une des principales causes de déforestation en Asie du Sud-Est et notamment en Malaisie. Soixante-dix pour cent de la production mondiale alimente le secteur automobile (source Greenpeace). Afin d'améliorer la production de caoutchouc naturel et de lutter contre la déforestation, Michelin a lancé en juin 2016 une charte



## MICHELIN

### La démarche caoutchouc naturel durable Michelin et la protection de la biodiversité

Le caoutchouc naturel est une matière première indispensable à la production de pneumatiques. Les trois-quarts des 12 millions de tonnes produites chaque année dans le monde, essentiellement en Asie du Sud-Est (dont la moitié en Thaïlande et en Indonésie), sont utilisés à cette fin. Afin de préserver cette ressource et d'en maîtriser les impacts, le groupe Michelin a décidé de mettre en place une démarche Caoutchouc Naturel Durable. Si la culture de l'hévéa ne constitue pas en soi une menace pour l'environnement, ni plus particulièrement pour la biodiversité, encore faut-il qu'elle soit pratiquée dans le respect de certaines règles.

Rédigé avec l'aide de l'ensemble de ses parties prenantes, et notamment avec celle d'une demi-douzaine d'ONG spécialisées dans la protection de l'environnement et des droits de l'homme, l'engagement Caoutchouc Naturel Durable formalisé en 2016 constitue aujourd'hui une référence contractuelle pour les fournisseurs du groupe. Ce document, qui peut être téléchargé sur le site des achats du groupe ([purchasing.michelin.com](http://purchasing.michelin.com)), définit précisément les conditions d'exploitation de cette matière, tant sur le plan environnemental (zéro déforestation, sanctuarisation des zones HCV (High Conservation Value), HCS (High Carbon Storage) et des zones de tourbières) que sur le plan social et droits de l'homme (conditions de travail, consentement préalable, libre et éclairé des populations concernées...).

En 2017, Michelin va poursuivre son effort de cartographie de ses approvisionnements en caoutchouc naturel, en collaboration avec ses fournisseurs. Le groupe développe actuellement une application destinée à renforcer la traçabilité de ses achats, condition préalable à l'ouverture d'une réflexion sur la « labellisation » du caoutchouc. Autant que possible, Michelin cherche à partager cette approche avec les autres grands manufacturiers mondiaux dans le but de faire évoluer l'ensemble de la filière vers de meilleures pratiques agricoles. L'un des enjeux les plus importants pour les années à venir est l'accroissement du rendement à l'hectare, meilleur levier pour maîtriser la pression foncière et réduire les risques de déforestation dans un contexte d'accroissement de la demande.

En parallèle à cette approche théorique, le groupe s'implique dans des projets très concrets sur le terrain. En 2015, Michelin a créé une joint-venture avec un partenaire indonésien, Barito Pacific, dans le but de développer des plantations de caoutchouc responsable à Sumatra et à Kalimantan, dans des zones entièrement dévastées par la déforestation sauvage ou les incendies au cours des années passées. Le WWF, avec qui un double accord de mécénat et de partenariat a été conclu, l'assiste dans la mise en œuvre de ce projet et apporte son expertise dans la protection et la restauration de la faune et de la flore.

Télécharger la charte de **caoutchouc naturel responsable de Michelin** en cliquant ici : <https://goo.gl/zQMHLH>

## 2 Comment réduire les impacts de la chaîne de valeur sur la biodiversité ?



mondiale pour rendre plus durables ses approvisionnements en caoutchouc naturel, et demande à ses fournisseurs d'y adhérer. Le World Wild Fund (WWF), partenaire de Michelin dans cette démarche, encourage les autres acteurs du marché à rejoindre cette initiative.

Le marché du caoutchouc naturel est, du fait du ralentissement de la demande en Chine, excédentaire depuis 2011 et devrait le rester jusqu'à 2017 (source The Rubber Economist) sans que les producteurs aient jusqu'ici réduit leur production, ce qui représente environ 400 000 tonnes de matière première non utilisée. Ceci pourrait constituer une opportunité pour améliorer les pratiques du secteur.

### Les ressources issues de la production agricole

Dégradation des sols, surexploitation des ressources, pollution, changement climatique

Avec un tiers des surfaces arables aujourd'hui dégradées et un besoin de production de nourriture qui devrait augmenter de 70% d'ici 2050, la gestion soutenable des terres est un enjeu majeur. Une dizaine de commodités constitue l'essentiel des produits de l'alimentation et leurs marchés se sont mondialisés dans les trente dernières années. Cet éloignement croissant entre producteurs et consommateurs, à travers des chaînes d'approvisionnement mondiales, n'a pas favorisé la traçabilité ni la soutenabilité des pratiques agricoles.

Dans quelques cas cependant, le marché y a réagi et la demande de l'opinion publique conduit à amorcer des changements de pratiques.

### Le coton

L'importance de la superficie utilisée pour la culture du coton en fait une des plantes qui utilise le plus de terres cultivées (environ 2,3% de la superficie cultivable mondiale), après les céréales et le soja. Plus de

100 millions de familles sont directement impliquées dans la production cotonnière (Fortucci, 2002), même si le secteur a eu tendance à se concentrer.

La FAO a publié en 2015 « le rapport coton » intitulé « Mesurer la durabilité des systèmes de culture du coton – vers un cadre d'orientation ». Ce rapport vise à prioriser un jeu de 69 indicateurs communs recouvrant les principaux thèmes de durabilité.

<http://www.fao.org/3/a-i4170f.pdf>.

Il a été conçu à partir de l'ensemble des initiatives existantes (telle que la Better Cotton Initiative, BCI) et des indicateurs de suivi qu'elles utilisent, pour faire connaître et converger les bonnes pratiques. Les entreprises qui utilisent du coton dans leurs approvisionnements directs ou indirects (par exemple pour la tenue de leurs employés) ont avec ce guide une voie pour définir, appuyer et faire progresser leurs exigences auprès de leurs fournisseurs.

### Label : la Better Cotton Initiative

(BCI)<sup>18</sup> repose sur 6 critères de production durable pour l'environnement et les agriculteurs. Ces critères sont la protection des cultures, l'eau, les sols, l'habitat, la qualité de la fibre et le travail décent.

### L'huile de palme

La production d'huile de palme a considérablement augmenté depuis les années 2000 ; elle a des impacts majeurs sur l'environnement et la santé, à travers divers mécanismes. Le premier mécanisme par lequel elle affecte la biodiversité est la déforestation : les forêts primaires sont abattues pour être converties en palmeraies. Seules 15% des espèces natives des forêts primaires survivent dans les plantations, et le morcellement des massifs forestiers réduit considérablement les habitats. Pour enrayer cette dynamique, de plus en plus d'industriels utilisateurs d'huile de palme

mettent en place des politiques d'achat «zéro déforestation». Bien sûr, la pression de leurs achats sur le marché laisse perdurer l'accroissement des surfaces, mais les États sont ainsi encouragés à adopter des mesures limitant la déforestation. De plus, les échanges entre parties prenantes se multiplient pour améliorer les pratiques, notamment la traçabilité et la transparence, comme c'est le cas avec le Dialogue sur l'huile de palme initié par BASF en 2016<sup>19</sup>, ou la Roundtable for Sustainable Palm-Oil (RSPO) certification initiée par BASF depuis 2011, par exemple. Par ailleurs certains outils se développent pour géolocaliser les zones de production à éviter, c'est le cas de l'outil PALM (Prioritizing Areas, Landscapes and Mills) récemment lancé par le Global Forest Watch. <http://commodities.globalforestwatch.org>

### Label : Le label géré par RSPO

(Round table for Sustainable Palm Oil)

concerne 21% de la production mondiale d'huile de palme en 2015. Les critères RSPO sont régulièrement discutés et revus avec les différents acteurs pour améliorer la durabilité de la production.

### Les ressources issues de l'extraction

Destruction des habitats, pollution, changement climatique

Quasiment tous les secteurs utilisent des matières premières issues de l'extraction minière. Celle-ci peut affecter la biodiversité par la destruction des habitats (exploitation proprement dite mais aussi voies d'accès, développement urbain à proximité...) et l'utilisation de produits chimiques associés aux opérations d'extraction (lubrifiants, déchets miniers,...), générant des pollutions des sols et de l'eau, bien entendu très variables en fonction des pays, des réglementations et des entreprises. C'est également une source de déforestation. Selon l'UCS (The Union of Concerned Scientists), l'extraction est directement responsable de 0,20% de la déforestation mondiale et de

<sup>18</sup> <https://goo.gl/2HxnQW>

<sup>19</sup> <https://goo.gl/4rBQJf>

2.1% de la déforestation dans le Sud-Est asiatique.

Plusieurs entreprises privées sont mobilisées depuis longtemps, comme LafargeHolcim, Ciment Calcia (groupe Heidelberg) ou Rio Tinto et ont développé des politiques de biodiversité. Un de leurs principaux enjeux est de généraliser et pérenniser ces pratiques plus respectueuses dans tous les pays, impliquant un dialogue accru avec les populations locales, les gouvernements et les différents acteurs de la chaîne de valeur. Cette maîtrise de leurs impacts directs en fait des fournisseurs plus sécurisés pour la chaîne de transformation, si la traçabilité est assurée.

Conduire une exploitation minière de façon respectueuse de la biodiversité a un coût, et les exploitants les plus avancés ont intérêt à ce que tous s'alignent sur les pratiques les plus exigeantes pour éviter tout « dumping environnemental ».

Parmi tous les cas que nous avons décrits, l'achat de matières traçables, certifiées ou soutenables a en effet fréquemment un surcoût. Peut-il être directement intégré au modèle économique de l'entreprise, répercuté au client final ? Ou quelles économies l'exploitant peut-il générer pour le compenser ? La contrainte économique est aussi un élément de détermination de la politique, mais les changements de méthode, lorsqu'ils sont effectués en amont, peuvent ne pas être coûteux.

### 2.1.2 Les partenariats

Souvent moins coûteux financièrement mais plus chronophages, les partenariats entre un grand acteur et les producteurs locaux qui le fournissent permettent d'élargir l'action de l'entreprise à l'échelle d'un territoire plus vaste. Les partenariats avec les producteurs, les associations et les acteurs locaux permettent :

- D'élaborer une vision commune de ce qui doit être conservé / restauré ;
- D'identifier les besoins des producteurs locaux pour changer leur mode

de production vers des pratiques plus soutenables et satisfaire leur besoin de formation pour maintenir des démarches vertueuses à long terme (cf encadré de BASF France sur l'huile d'Argan) ;

- D'impliquer les gouvernements locaux pour avoir une cohérence des actions au niveau local et éventuellement faire des arbitrages entre l'environnement et le développement économique.



© BASF France

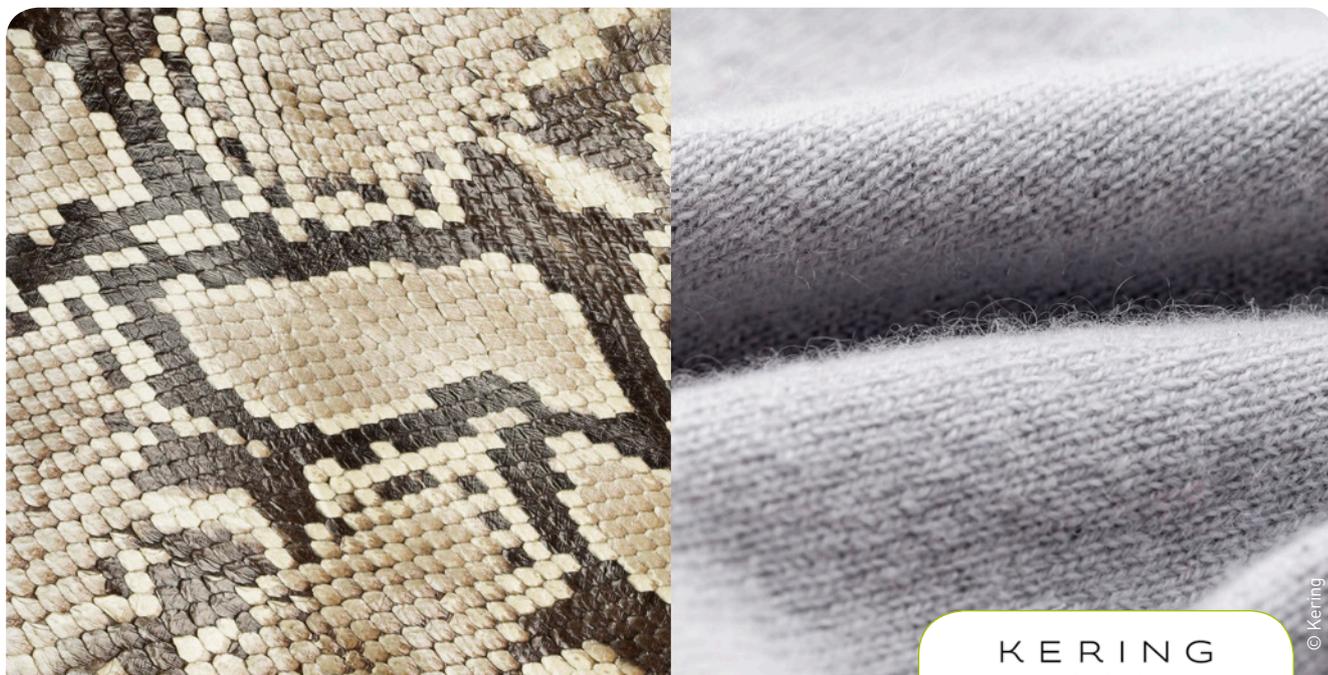


### BASF FRANCE Le programme Argan

L'huile d'argan est une ressource importante pour le secteur cosmétique : le fruit de l'arganier contient, outre de l'huile, un extrait riche en flavonoïdes aux propriétés anti-âge. L'arganeraie représente un écosystème endémique de l'Ouest marocain (800 000 ha) qui permet de rémunérer au travers de ses productions plus de 3 millions de personnes. Cet écosystème est fragilisé par les modifications d'utilisation des sols, l'érosion, la désertification...

Pour le stabiliser, BASF a mis en place un partenariat avec L'Oréal et un réseau de coopératives au Maroc, le Programme Argan pour optimiser la production et l'utilisation de la plante en exploitant toutes ses parties : le fruit mais aussi les feuilles.

Ce programme est non seulement un outil de soutien aux coopératives locales de femmes mais c'est aussi l'occasion de sensibiliser les partenaires aux enjeux environnementaux et de préserver les plantations d'arganiers. Ce programme permet ainsi de renforcer la soutenabilité de la filière de l'huile d'argan.



K E R I N G

### KERING

#### **Vers un approvisionnement en matières premières favorisant la protection et conservation de la biodiversité : exemples d'actions et de partenariats mis en place chez Kering**

Parmi la série d'Objectifs de développement durable que Kering s'était fixés en 2012, figurait un large chapitre sur l'approvisionnement responsable en matières premières clés pour le groupe, dont la plupart proviennent de sources animales ou végétales. Depuis lors, Kering s'est attelé à mettre en place des actions concrètes au niveau du groupe dans le but de revoir en profondeur ses processus d'approvisionnement, en nouant des partenariats avec des tiers là où son action isolée peut se révéler limitée.

Ainsi, Kering a formé en 2013 le «Partenariat pour la Préservation des Pythons» aux côtés de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du Centre du Commerce International (CCI) : ce programme de recherche triennal analyse et formule des recommandations sur les pratiques durables d'élevage des pythons, le bien-être animal, le suivi des populations sauvages et les ressources des populations locales liées au commerce des pythons. Tous les résultats ont été partagés en 2016 avec l'industrie et les organes de réglementation du commerce international telle que la CITES (Convention sur le commerce international des

espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), au travers d'un bilan global écrit.

Autre exemple, le groupe poursuit sa collaboration avec le Wildlife Friendly Enterprise Network (WFEN) afin de mieux comprendre les impacts de la production de matériaux comme la laine, le cuir et le cachemire sur la biodiversité et la faune. Concernant le cachemire, plus particulièrement, matière emblématique des maisons de luxe, la demande croissante fait peser un risque sur la conservation des prairies naturelles qui servent de pâturage aux chèvres. Kering a ainsi lancé en 2015 un programme dans le désert de Gobi pour favoriser une production responsable de cachemire de haute qualité, en partenariat avec plusieurs coopératives de bergers nomades, en s'intéressant particulièrement aux pratiques de pâturage, à la protection de la biodiversité et à l'amélioration des conditions de vie animale. Afin de renforcer auprès du secteur la promotion et le développement du cachemire responsable en Mongolie, le groupe est également membre fondateur de la Sustainable Fibre Alliance (SFA).

## BASF BASF et le Réseau Biodiversité pour les Abeilles

BASF France – division Agro s’est engagé depuis 2005 pour la protection des pollinisateurs en partenariat avec le Réseau Biodiversité pour les Abeilles (RBA), qui rassemble des professionnels du secteur apicole et agricole pour conjuguer qualité de production et respect de l’environnement autour de la nutrition des pollinisateurs.

Fondé par Philippe Lecompte, apiculteur bio professionnel à Ville en Tardenois (Champagne), le Réseau Biodiversité pour les Abeilles s’impose depuis sa création comme l’expert de l’alimentation des abeilles. Acteur innovant et incontournable dans la déclinaison de la biodiversité en France, il coordonne le développement et la mise en place de jachères apicoles et d’intercultures mellifères. Véritables garde-manger pour abeilles, ces oasis de biodiversité sont réparties sur l’ensemble du territoire et contribuent de manière efficace au renouvellement du dialogue entre apiculteurs et agriculteurs grâce à un partenariat gagnant - gagnant. A ce jour, plus de 15.000 hectares consacrés à l’alimentation des pollinisateurs et au maintien de la biodiversité sont ainsi recensés. [www.jacheres-apicoles.fr](http://www.jacheres-apicoles.fr)

Il est prouvé maintenant qu’en modifiant une petite partie (0,5%) de la surface de prospection d’un rucher, l’alimentation des abeilles de ces colonies peut s’en voir modifié à 75% en moyenne.

BASF propose donc, pour ses clients coopératives et négoces, des partenariats avec le RBA afin de favoriser le maintien et le développement de la biodiversité dans les bassins



de production agricoles, d’assurer une veille scientifique et de s’engager dans la lutte contre la surmortalité des abeilles. Cette surmortalité est multifactorielle (maladies des abeilles dont le Varroa, nutrition déficiente, mauvaises pratiques apicoles et agricoles). Au travers de ces actions, BASF souhaite contribuer à l’amélioration de la santé des pollinisateurs par le monde agricole, en soutenant toutes les bonnes pratiques en faveur des pollinisateurs : phytosanitaires, nouveaux modes de gestion, implantations... (cf encadré sur le programme BiodiversID, p.38).

La certification de certains produits de base (commodités) et de leurs pratiques de production paraît utile mais n’est pas la seule méthode utilisable. Ainsi, la Rainforest Alliance préconise des étapes qui peuvent être aussi efficaces que la certification mais coûter moins cher :

- Définir des standards
- Définir comment soutenir les producteurs locaux
- Mesurer les efforts : contrôle
- Définir l’objectif que l’entreprise veut mettre en avant.

Les partenariats concernent également les fournisseurs afin d’étendre la stratégie de l’entreprise à l’ensemble de la chaîne de valeur et inciter le fournisseur à adopter la même démarche.

### 2.1.3 La gestion durable des terres

Prolongeant la gestion des matières premières, le concept de gestion durable des terres élargit l’approche à des acteurs du territoire plus nombreux et divers. Selon les estimations, 33% des terres sont déjà modérément ou fortement dégradées,

et 12 millions d’hectares sont dégradés chaque année, représentant une perte de 40 milliards de dollars par an en perte de récoltes (sans compter la dégradation des services écosystémiques<sup>20</sup>). La gestion durable des terres pourrait restaurer 2 millions d’hectares par an apportant un bénéfice de 1,3 milliard de dollars de production supplémentaire. Les programmes sur ce sujet se multiplient.

Leurs premiers enseignements montrent que la gestion au niveau d’un territoire

20 CORNELL, A., WEIER, J., STEWART, N., SPURGEON, J., ETTER, H., THOMAS, R., FAVRETTO, N., CHILOMBO, A., VAN DUIVENBOODEN, N., VAN BEEK, C., et DE PONTI, T., Economics of Land Degradation Initiative: Report for the private sector. Sustainable land management – A business opportunity. GIZ: Bonn, Germany, 2016

## 2 Comment réduire les impacts de la chaîne de valeur sur la biodiversité ?

permet de sécuriser la qualité des approvisionnements et ainsi de réduire les coûts de contrôle qualité. En incluant toutes les parties prenantes et en particulier les gouvernements, cela permet une régulation plus favorable du marché local. Ces approches favorisent le partage des coûts et peuvent offrir des opportunités d'investissement pour les investisseurs.

Une plateforme sur les retours d'expérience et de mise en relation d'acteurs engagés devrait bientôt voir le jour, elle est le fruit d'un partenariat entre le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), The Sustainable Trade Initiative (IDH), The Forests Dialogue (TFD) et The Sustainable Food Lab (SFL).

### 2.2 Agir sur le transport de marchandises

#### 2.2.1 Propagation des espèces envahissantes

La mondialisation de l'économie a considérablement augmenté le transport de marchandises entraînant la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE)<sup>21</sup>. Certains animaux, végétaux ou micro-organismes sont capables de s'établir et de proliférer dans les écosystèmes dans lesquels ils arrivent car ils n'y ont pas de prédateurs. Les conséquences locales peuvent être importantes d'un point de vue économique (cf encadré BNP Paribas p.33) et social du fait du déséquilibre induit et de la diminution des services

rendus par la nature aux humains. C'est le cas par exemple du moucheron asiatique (*Drosophila suzukii*) arrivé en 2008 en Europe qui est responsable de la perte (allant jusqu'à 50%) de la récolte en fruits rouges en France.

Le transport maritime concentre 90% du transport de marchandises (exprimé en tonnes.kilomètres). Au-delà de ce que contiennent les conteneurs ou cargaisons, il favorise le voyage de nombreuses espèces sur la coque du bateau ou dans les eaux de ballast. Un pétrolier à vide peut charger jusqu'à 200 000 tonnes d'eau pour se stabiliser, transportant d'un bout à l'autre de la planète des milliers d'organismes vivants. Sur ce point la Convention



**ENGIE**

### Éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes



© Engie

Six pour cent du transport maritime concernent le transport du gaz et des produits chimiques.

Le groupe ENGIE est un acteur de premier plan de l'économie du gaz naturel à l'échelle mondiale. Pour la seule France, les terminaux méthaniers d'Elengy ont assuré en 2015 cent treize déchargements de navires méthaniers dont la capacité peut aller jusqu'à près de 270 000 m<sup>3</sup> de gaz naturel liquéfié.

En termes de volume d'eaux de ballast déplacées pour le groupe ce sont près de 700 piscines olympiques qui sont annuellement déchargées dans le monde. Avec ce volume, des milliards d'organismes biologiques marins pourraient se trouver déplacés de leur habitat d'origine, avec de gros risques de contamination du milieu destinataire par des espèces exotiques.

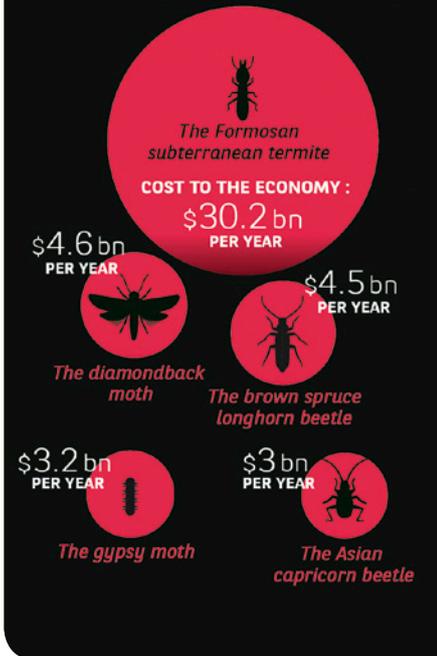
Ce risque a été activement pris en compte par l'International Maritime Organization, qui a promulgué une convention internationale sur le sujet, l'International Convention for the Control and Management of Ships' Ballast Water and Sediments (BWM), qui rentrera en vigueur en septembre 2017. ENGIE a déjà commencé à équiper ses navires méthaniers d'un système de traitement des eaux de ballast. Le premier navire équipé d'un tel système à la sortie de son arrêt technique est le «Provalys», depuis novembre 2016.

<sup>21</sup> Voir glossaire



BNP PARIBAS

### THE 5 MOST HARMFUL SPECIES



## BNP PARIBAS

### Invasion des insectes et changement climatique : l'économie mondiale affectée



Soixante-neuf milliards d'euros par an : tel est le coût minimal des dégâts mondiaux provoqués par les insectes envahissants, estime une équipe internationale menée par Franck Courchamp, Directeur de Recherche CNRS au laboratoire Ecologie, Systématique et Evolution (Université Paris-Sud/CNRS/AgroParisTech), dans une étude ([www.invacost.fr](http://www.invacost.fr)) soutenue par la Fondation BNP Paribas, l'ANR et publiée dans Nature Communication le 4 octobre 2016.

Selon les chercheurs, cet impact déjà colossal pourrait augmenter de 18% d'ici 2050, à la faveur du réchauffement global permettant une colonisation toujours plus au Nord des espèces, et de la croissance des échanges humains et marchands qui favorisent leur transport clandestin sur de nouveaux territoires.

«La distribution de beaucoup d'espèces envahissantes est aujourd'hui limitée par des barrières thermiques (températures trop basses) et le changement climatique pourrait leur permettre d'envahir des régions jusqu'ici inhospitalières», explique Franck Courchamp.

Internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires, ratifiée en 2008 par la France, prévoit un certain nombre de mesures qui entreront en vigueur en septembre 2017, un an après la ratification par 30 États représentant 35% du tonnage de la flotte mondiale des navires de commerce. Les navires devront être équipés d'un système de gestion des eaux de ballast et des sédiments.

Au-delà de la réglementation, la coopération avec des scientifiques permet la détection, l'identification des EEE et la mise en place de solutions pour les éradiquer ou limiter leur progression, comme le montre l'expérience d'Engie.



## ENGIE

### Détecter les cétacés suffisamment à l'avance pour éviter les collisions

Un autre risque pour la biodiversité lié à l'activité de transport du gaz naturel liquéfié par navire méthanier est celui de heurter un cétacé ; en France, un cachalot sur dix est victime d'une collision avec un navire, et jusqu'à quarante rorquals par an trouvent ainsi la mort en Méditerranée.

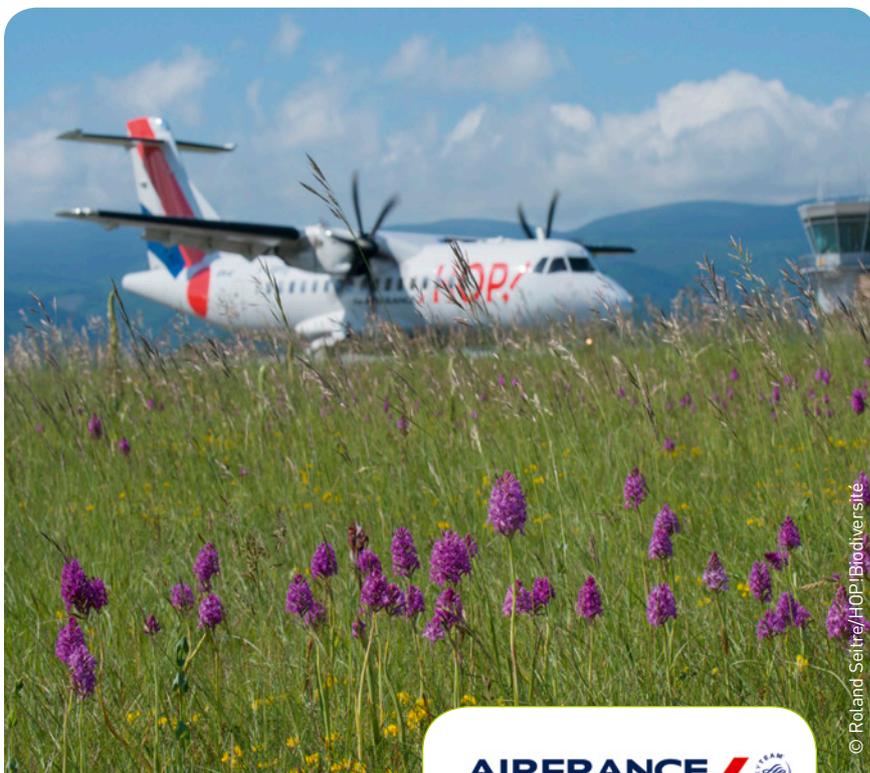
Une solution de prévention consiste donc à partager la position des animaux détectés en la centralisant sur un serveur à terre, puis en la partageant par un satellite de communication. La solution Real time plotting of cetaceans (REPCET), développée par l'association a été installée sur les trois navires en propriété d'Engie opérés par sa filiale Gazocéan.



© Thinkstock

### 2.2.2 Fragmentation des habitats, pollution et destruction d'espèces

L'activité industrielle est souvent une menace pour la biodiversité, par l'énergie ou les quantités de matériaux qu'elle traite. À terre, ces impacts sont souvent à l'origine de réglementations qui contrôlent ces interactions et ont institutionnalisé dans de nombreux pays la politique « Éviter, réduire, compenser ». En mer, hors du contrôle des États, la prise en compte de la biodiversité est moins avancée, et se fait surtout par des approches volontaires lorsqu'on se situe en dehors des aires marines protégées. L'exemple précédent de REPCET illustre le type de démarche qui peut faciliter la coexistence de la vie animale et de l'activité humaine dans les océans. Par essence, toutes les infrastructures linéaires (routes, rails, pipelines etc.) sont responsables de destruction et



© Roland Seltre/HOP! Biodiversité

**AIRFRANCE** 

#### HOP! AIR FRANCE HOP! BIODIVERSITÉ

HOP! BIODIVERSITÉ a pour but d'évaluer et valoriser la biodiversité aéroportuaire, d'identifier les bonnes pratiques et de faire le lien entre les aéroports pour promouvoir une gestion des espaces plus naturelle et respectueuse de la biodiversité, tout en prenant en compte les contraintes de l'exploitation, en particulier celles liées à la sécurité aérienne.

Des protocoles de science participative ont permis d'approfondir les résultats des études de terrain et de faire participer le personnel des différents partenaires (responsables du risque animalier, des aires aéronautiques, chargés de l'entretien des espaces, contrôleurs aériens...), sous le contrôle d'un Comité scientifique indépendant, composé de chercheurs polyvalents (Muséum national d'Histoire naturelle, CNRS, Conservatoires).

Cette démarche, initiée par HOP! et poursuivie par HOP! Air France, a abouti à la création en 2015 de l'association HOP! BIODIVERSITÉ, première association à fédérer

ainsi différents acteurs d'une même industrie (compagnies aériennes - Air France, HOP!, Air Corsica, plus de 12 aéroports, la Direction Générale de l'Aviation Civile). Ceux-ci agissent dans la logique du Grenelle de l'Environnement, dans le cadre de leur Responsabilité Sociétale d'Entreprise, autour d'un projet de Développement Durable lié à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

Les programmes de HOP! BIODIVERSITÉ, à travers l'engagement à la Stratégie nationale pour la biodiversité de Hop ! Air France, sont reconnus par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer au titre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et sont inscrits dans le programme « la biodiversité en action », lancé par le Secrétariat d'Etat à la Biodiversité en septembre 2016.

« Les objectifs de notre association sont clairs, améliorer la biodiversité sur ces plaines vertes représentant environ cinq fois Paris, l'évaluer grâce à la science participative et la promouvoir pour le bien-être de tous » - Lionel Guérin, Président de HOP! BIODIVERSITÉ.

fragmentation des habitats ; et les travaux des membres d'EpE pour réduire ces impacts ont été largement décrits dans la publication « Mesurer et piloter la biodiversité<sup>22</sup> » (2013).

Conscients des impacts du secteur des transports, certains vont au-delà et cherchent à utiliser les zones qu'ils contrôlent en y favorisant la biodiversité, sans lien direct avec leur activité. L'encadré de Hop! Air France illustre comment une compagnie aérienne a créé une structure pour la préservation de la biodiversité dans les zones sécurisées de plusieurs aéroports français.

### 2.3 Agir sur les produits

En poursuivant l'analyse le long de la chaîne de valeur, après les approvisionnements et le transport vient l'impact que les produits peuvent avoir, par leur usage, sur la biodiversité. L'entreprise en est de plus en plus souvent considérée comme responsable, même si cette responsabilité n'a de fondement juridique que depuis la récente loi française sur la biodiversité.

Les entreprises les plus avancées, conscientes des attentes de la société à leur égard, ont cependant déjà pris en compte ces impacts et travaillent à les réduire, dans une démarche qui s'inspire de ce qu'ils ont fait au nom de la santé publique en étant adaptée à la biodiversité. Leurs actions prennent place à tous les stades du cycle de vie de leurs produits.

#### 2.3.1 Dès la conception

L'éco-conception est une composante du management environnemental de l'entreprise qui consiste à intégrer l'environnement dès la conception du produit. Elle se caractérise par une vision globale de la performance environnementale des produits ou aménagements sur l'ensemble de leur cycle de vie en fonction de plusieurs critères comme la consommation de matière et d'énergie, les rejets dans les

milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité. A noter cependant que les méthodes actuelles d'Analyse du cycle de vie (ACV) utilisées pour mesurer l'impact des produits et services sur l'environnement notamment au moment de la conception, se concentrent

sur le climat ou les ressources (matériaux, eau,...) et sont moins avancées sur la biodiversité, sujet plus complexe par la multiplicité des composants, facteurs et indicateurs. Des travaux sont en cours pour améliorer la composante biodiversité dans l'ACV (cf p.16).



#### VINCI

### Un outil pour intégrer la biodiversité aux projets d'aménagement

Biodi(V)strict est un outil de diagnostic et d'aide à la décision qui permet d'améliorer le potentiel biodiversité d'un projet d'aménagement en contexte urbain et péri-urbain. Elaboré par AgroParisTech et développé par VINCI Construction France, dans le cadre de la Chaire Eco-conception des Ensembles Bâtis, il permet d'allier les contraintes des aménageurs aux exigences scientifiques des écologues. Une étude Biodi(V)strict sur un projet de construction ou de rénovation permet de développer des axes d'amélioration et de proposer des solutions plus favorables à la faune et à la flore locales, l'outil repose sur l'évaluation de 5 indicateurs de mesure :

- La proportion d'espaces verts sur le site
- La diversité des habitats naturels
- La diversité des strates végétales
- La connectivité entre les habitats naturels du site
- La perméabilité des sols à l'eau

Cette étude aboutit à l'identification des enjeux écologiques principaux du projet et à la définition d'un plan d'actions adapté, suivi tout au long du projet d'aménagement et confié ensuite au gestionnaire du site.

22 <http://www.epe-asso.org/mesurer-et-piloter-la-biodiversite-2013/>

## 2 Comment réduire les impacts de la chaîne de valeur sur la biodiversité ?

Malgré ces difficultés, intégrer la biodiversité dès la phase de conception des produits et services permet à l'entreprise de sensibiliser ses collaborateurs sur le sujet et de réduire ses impacts. Des outils comme Biodi(v)Strict sont conçus pour aider à la décision lors de projets d'aménagement comme l'illustre l'encadré Vinci p.35.

Penser à la fin de vie et à la dégradabilité des produits et matériaux dès la phase de conception a également un rôle important pour limiter la pollution terrestre et maritime.

### 2.3.2 Sur la fin de vie

L'économie circulaire qui consiste à réutiliser les déchets des uns comme matières premières d'autres activités permet une réduction de l'exploitation des ressources, une réduction des emprises des installations de traitement de déchets et donc une diminution de la pression sur la biodiversité. Mener une réflexion en ce sens et mettre en place des actions avec des acteurs locaux peut s'avérer favorable à la biodiversité, comme le montre Séché-Environnement ci-contre.

La gestion des déchets des produits mis sur le marché ou distribués sur tout leur cycle de vie est d'ailleurs une obligation pour de nombreuses filières soumises à la Responsabilité élargie du producteur (REP). Ce principe ayant tendance à se généraliser, les entreprises ont de plus en plus intérêt à l'anticiper.

### 2.3.3 Impliquer les consommateurs et les utilisateurs

Le consommateur joue un rôle tout aussi important : sa façon de consommer, l'utilisation des produits et services, la gestion des déchets après utilisation sont de son ressort, et peuvent avoir des conséquences sur la biodiversité. Dans bien des cas l'entreprise peut informer le consommateur des enjeux, sans discours moralisateur, mais en



© Séché Environnement



### SÉCHÉ ENVIRONNEMENT Du biogaz des déchets à l'alimentation animale et au changement climatique

Une coopérative jouxtant l'unité de valorisation énergétique de Séché Environnement en Mayenne utilise la chaleur fatale de la cogénération pour déshydrater de la luzerne, et en favorise l'emblavement.

L'intégration de cette plante dans le cycle cultural est une sauvegarde contre la pollution, directement par son rôle épurateur des nitrates des sols, indirectement par sa faculté à capter directement l'azote de l'air et donc à se passer d'engrais azotés. Recouvrant le sol toute l'année, la luzerne lutte contre l'érosion éolienne et contribue à la protection de la ressource en eau, l'un des points d'attention du site de Séché Environnement d'où est extrait le biogaz.

Gestion différenciée sur le site de production d'énergie et champs de luzerne offrent un refuge pour de très nombreuses espèces animales dont les insectes utiles pour la lutte intégrée contre les ravageurs des cultures et pour l'apiculture locale avec un service continu à la pollinisation.

L'énergie renouvelable ainsi valorisée dans la conservation est source d'évitement d'émissions de gaz à effet de serre, les ventes d'électricité et de vapeur étant issues de biogaz ex-déchets. Selon certaines études de l'INRA, la consommation de luzerne réduirait même la production de méthane entérique par les ruminants.

lui donnant la capacité de choisir en connaissance de cause et l'envie d'un changement de comportement pour mieux intégrer les conséquences de sa consommation sur l'environnement.

Les consommateurs sont d'ailleurs de plus en plus sensibles à la biodiversité comme le montrent les enquêtes annuelles d'Ethicity<sup>23</sup> et de l'Union for Ethical Bio Trade (UEBT)<sup>24</sup>. Bien que se sentant concernés, ils ne savent pas comment agir à leur échelle. Les exemples qui suivent montrent comment les entreprises prennent en compte cette éducation du consommateur pour les amener à leur échelle à considérer la biodiversité dans leur choix de consommation.



### **SANOFI** **Gestion des micropolluants dans l'eau**

La diversité des médicaments et leur particularité – ils se transforment partiellement au passage dans le corps humain – rend l'évaluation de leurs effets sur l'environnement complexe. Certains sont actifs à de très faibles doses, ce qui pose, même s'ils sont retrouvés le plus souvent à l'état de traces dans le milieu naturel, la question de leur impact sur la santé et l'environnement.

Sanofi a développé une démarche dans ce domaine des résidus médicamenteux dans l'eau visant à agir de façon intégrée sur l'ensemble du cycle de vie du médicament. Cette démarche permet au groupe d'être présent à tous les niveaux (évaluation des risques, traitement des eaux,...) et ainsi :

- Évaluer et maîtriser l'impact des sites avec notamment une évaluation des impacts sur la biodiversité au niveau des sites sensibles ;
- Évaluer l'impact indirect sur l'environnement dans le cadre réglementaire mais aussi de façon volontaire sur certains médicaments ;
- Développer les connaissances scientifiques sur ce sujet ;
- Être une partie prenante active ;
- Encourager le bon usage des médicaments et une gestion appropriée des déchets.

Le PIE (Pharmaceuticals In the Environment) représente aujourd'hui un enjeu sociétal fort, c'est pourquoi Sanofi en fait l'une de ses priorités, et un thème de coopération avec de nombreux autres acteurs : l'impact est indirect, et les actions de remédiation aussi.



### **EDF** **Eclairage urbain : quand la biodiversité vole au secours du climat... et des finances publiques !**

L'éclairage public, tout le monde est pour. Sauf les pétrels de Barau, espèce d'oiseaux endémique de La Réunion. En quittant en avril leur nid des montagnes pour se nourrir en mer, les jeunes sont éblouis par le halo de lumière urbaine et s'échouent sur le littoral.

Le Parc national de La Réunion a organisé avec la SEOR\* et le soutien du CCEE\*\* en partenariat avec EDF l'opération « Nuits sans lumière » pendant 20 jours en 2016. Une horloge astronomique, financée à 100 % par EDF, est programmée pour couper la lumière dans les rues et l'espace public selon un calendrier défini par la SEOR. Elle réduit les émissions locales de CO<sub>2</sub> dues à la production électrique à partir d'énergies fossiles. Les factures d'éclairage des collectivités sont ainsi réduites de 10 à 20%. Et les pétrels ont une nouvelle chance de se reproduire.

\* : Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion

\*\* : Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de l'île de La Réunion



### BASF FRANCE Le programme BiodiversID



© BASF France

La Division Agro de BASF France se concentre sur le suivi responsable des produits phytosanitaires qu'elle commercialise, en étudiant leurs conséquences sur les divers compartiments de l'environnement, et en particulier sur les pollinisateurs. BASF a ainsi mis au point en 2011 le programme BiodiversID qui propose un accompagnement pour un réseau de 50 exploitants agricoles.

Le but est de les sensibiliser aux enjeux biodiversité liés aux activités agricoles et de co-construire des projets de protection de la biodiversité sur les parcelles et de mise en place de bonnes pratiques agricoles ou phytosanitaires. Ce programme est d'ailleurs intégré à une plateforme européenne de BASF : le BASF Farm Network, un partenariat BASF, ayant donné lieu à une première conférence européenne d'experts fin 2015.

Par ailleurs, ce programme dispose d'un comité scientifique composé d'Arvalis-Institut du végétal, du GNIS, d'agriculteurs, de FARRE, du Réseau Biodiversité pour les Abeilles, de l'ONCFS, de l'Ensaia et de BASF. Des échanges ont été mis en place avec d'autres programmes ou organismes : Auximore, Agribird, ACTA, APCA, l'association Symbiose, l'OAB, Agrifaune.

Ces agriculteurs volontaires et non rémunérés réalisent, avec le soutien d'experts, des suivis sur les oiseaux, les pollinisateurs, la petite faune et les auxiliaires des cultures. En retour, pour chaque exploitation, un diagnostic est réalisé tous les ans sur ses pratiques agricoles (de travail du sol, de récolte, de production, de protection des cultures), sur sa capacité économique (nombre de personnes nourries par les productions de l'exploitation, nombre d'employés) et sur la qualité des milieux présents

sur l'exploitation (champs mais aussi fossés, chemins, jachères, haies, arbres, bandes enherbées,...). Diverses formations et journées techniques sont organisées sur le terrain, comme par exemple des journées de formation à la reconnaissance des principaux pollinisateurs, qui donnent l'occasion d'échanger autour de bonnes pratiques (Comment mettre en place une jachère ou une interculture mellifère ? Quelle réglementation phytosanitaire pour protéger les pollinisateurs ?...). Ces journées permettent aux agriculteurs d'appréhender les pollinisateurs dans leurs parcelles et de mieux savoir les reconnaître pour respecter les bonnes pratiques d'usage des produits phytosanitaires.

Les exploitations engagées dans le programme sont performantes : les productions qui en sont issues nourrissent **75 694 personnes** par an (source Perlalim/Cereopa - données 2015), soit l'équivalent de la ville de La Rochelle.

Les pollinisateurs sont favorisés par les cultures, intercultures et jachères apicoles : **ces milieux cultivés fournissent environ 50% des récoltes de pollen** des abeilles domestiques de BiodiversID (moyenne toutes exploitations - 2015). La qualité et la diversité des pratiques et du paysage sont majeures pour une bonne alimentation des pollinisateurs : **plus de cinq familles de pollens** sont nécessaires à leur équilibre et les exploitations BiodiversID participent donc à cet effort par l'implantation de mélanges apicoles et faune sauvage diversifiés. De plus, **quinze ruchers** BiodiversID sont actifs, permettant d'obtenir des données précises (au travers de pesées en continu des colonies ou de réalisation de cartographie de qualité pollinique des milieux, par ex) et de favoriser les échanges entre apiculteurs et agriculteurs sur les pratiques de chacun.  
BASF Farm Network : <https://agriculture.basf.com/en/Crop-Protection/Farm-Network.html>

## BAYER Un réseau de fermes de références

Le réseau est constitué de 6 exploitations agricoles, réparties sur toute la France. Chaque agriculteur est accompagné par un Ingénieur Agriculture Durable de Bayer afin d'identifier ensemble des pistes de progrès et promouvoir des pratiques innovantes.

### Les actions s'organisent autour de 5 domaines prioritaires :

- la sécurité des utilisateurs : diagnostic sur la sécurité et formation aux risques phytosanitaires (MSA)...
- la biodiversité dont la relation avec des apiculteurs, la contribution à l'acquisition de données exploitables dans le cadre de l'observatoire Agricole de la Biodiversité ou encore du Réseau de Surveillance Biologique du Territoire (RSBT) du Ministère de l'Agriculture,
- la protection des milieux (aménagement d'aires de remplissage/lavage et de gestion des effluents phytosanitaires, bandes enherbées autour de points d'eau, plantation de haies pour limiter le ruissellement...),
- l'optimisation des applications (raisonnement des applications par les Outils d'Aide à la Décision, piégeages de ravageurs, traitement localisé sur la ligne de semis...),
- itinéraires culturaux : semis sous couverts, qualité de semis en céréales...

Ce partenariat représente une réelle opportunité tant pour les agriculteurs qui découvrent des solutions nouvelles à leurs problématiques locales que pour Bayer qui améliore ses connaissances sur le terrain et développe des solutions innovantes en matière d'agriculture durable.

## BAYER Bonnes pratiques de semis

Si l'objectif du semis est de placer la semence dans les meilleures conditions pour une levée optimale, il doit s'accompagner de bonnes pratiques afin notamment de minimiser le risque d'exposition de la faune sauvage aux semences traitées (enrobage de la semence avec un insecticide ou un fongicide). Ces dernières doivent ainsi être incorporées dans le sol à une profondeur de semis suffisante pour ne pas être ingérées ; il convient en conséquence d'enfouir ou récupérer toutes semences accidentellement répandues en surface et de ne pas laisser un sac entamé sans surveillance.

Dans le cadre de son engagement pour une agriculture durable, Bayer dispense notamment des conseils pour une bonne utilisation des semences protégées, fruits entre autres de l'état des lieux réalisé par l'association Farre dont Bayer est membre actif depuis de nombreuses années.

De nombreux documents sont mis à disposition des agriculteurs (articles en ligne, brochures sur la qualité de semis...) ainsi que des formations sur le terrain afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques de semis respectueuses de la faune sauvage.



© Bayer

**Deloitte.**

### DELOITTE

#### Comment intégrer la biodiversité à son modèle économique ?

La RSE change de nature, elle est plus stratégique et s'intègre progressivement à des évolutions significatives des modèles économiques au sein desquels la biodiversité a sa place. La biodiversité doit sortir des seuls domaines agricoles, ou d'une vision mécénale de conservation de la nature pour devenir l'un des axes de progrès des stratégies RSE. Cela passe par la conception de **projets qui inscrivent la biodiversité dans l'activité, au cœur du modèle économique de l'entreprise.**

##### Trois mots-clés pour réussir :

- **Dialoguer** avec les parties prenantes dans le cadre d'un trinôme biodiversité–communautés locales–entreprise, les ONG intervenant afin d'optimiser les liens ;
- **Partager** les connaissances techniques et culturelles pour permettre une compréhension réciproque du point de vue de l'autre ;

- **Transformer** par une somme de projets intégrant le business et/ou les gammes de produits, les business models et la stratégie de l'entreprise.

Les projets qu'accompagne Deloitte sont variés et concernent aussi bien :

- **La création d'un marché en lien avec une matière naturelle**, par exemple la production artisanale de tissus teints à partir de l'indigotier ;
- **La réduction de l'impact sur les ressources naturelles** avec l'arrêt de la pêche en eau profonde et ce que cela implique ;
- **La préservation des savoirs artisanaux** avec le travail avec les communautés locales pour régénérer des cultures et des essences oubliées.

# 3 Soutenir la recherche et partager ses connaissances

Des scientifiques, entreprises, associations travaillent à l'échelle mondiale, régionale ou locale à l'approfondissement des connaissances autour des enjeux qui lient les entreprises à la biodiversité. L'objectif est de partager cette connaissance, de la confronter et de la diffuser pour le déploiement de solutions plus économes et respectueuses des ressources naturelles. La forte incertitude quant aux risques pour nos sociétés du fait de l'érosion de la biodiversité incite les entreprises à se poser la question de leur lien avec la nature à tous les stades de leur activité.

## 3.1 Biomimétisme

Cette démarche, définie en 1997 par la naturaliste américaine Janine Benyus, consiste en un « transfert et une adaptation des principes et stratégies élaborés par les organismes vivants et les écosystèmes, afin de produire des biens et des services innovants, de manière plus durable, afin de relever les défis de notre société et de rendre les sociétés humaines compatibles avec la biosphère ». Il s'agit donc pour les entreprises d'innover en s'inspirant de la nature pour trouver des solutions plus économes en ressources et en énergie. Il n'y a pas à ce jour d'étude montrant les bénéfices du biomimétisme sur la biodiversité : le développement de l'hélicoptère, inspiré par la chute des graines des érables, charmes et sycomores, n'a pas conduit au développement de ces plantes ! En toute rigueur, il faudrait réserver le terme de biomi-

métisme aux innovations ainsi inspirées permettant de réduire l'impact de l'humanité sur les écosystèmes.

Un intérêt plus général est que le biomimétisme invite à préserver la biodiversité car c'est une [bibliothèque d'innovations], selon l'expression de Robert Barbault.

En France, le CEEBIOS, Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme de Senlis a été créé pour développer la discipline et favoriser les échanges et la coopération entre les différents acteurs : scientifiques, industriels, enseignants...

L'avis du Conseil économique social et environnemental (CESE) présenté par Patricia Ricard fin 2015<sup>25</sup> recommande de structurer la démarche et le réseau d'acteurs, de développer des conditions favorables au développement du biomimétisme et d'éduquer tous les acteurs sur le sujet.

## 3.2 Bioéconomie

La bioéconomie se caractérise par l'utilisation de la biomasse comme matière première pour la fabrication de nombreux produits de différents secteurs (énergie, chimie, matériaux, alimentation). Elle couvre la chaîne de valeur de la production à la consommation. Cette discipline progresse, elle est perçue comme un nouveau modèle de développement économique répondant aux enjeux de soutenabilité (changement climatique, surexploitation des ressources, baisse du recours aux énergies fossiles), mais sa définition précise, le cadre de son développement et de son suivi ne sont pas encore établis.

Selon une note<sup>26</sup> du Ministère de l'agriculture, 5% du budget du programme de recherche de l'UE H2020 est consacré à la bioéconomie (soit plus de 4 milliards d'euros) relevant ainsi l'importance de la

<sup>25</sup> Le biomimétisme : s'inspirer de la nature pour innover durablement  
<sup>26</sup> <https://goo.gl/NFGz6i>

production de produits biosourcés, du développement des biotechnologies (vertes, rouges, blanches, bleues, grises<sup>27</sup>) et de nouvelles chaînes de valeur. Cependant le déploiement de la bioéconomie soulève de nombreuses questions :

- d'ordre opérationnel sur les limites à son potentiel de développement ; un recours fortement accru aux matières premières naturelles ne risque-t-il pas de conduire à une surexploitation des ressources encore pire qu'actuellement ? La pression mise sur les plantations d'huile de palme pour les besoins des biodiesel de première génération a été un signal d'alerte ;
- d'ordre éthique sur la manipulation du vivant et son impact sur la biodiversité : les semences industrielles et leur développement spécialisé ont conduit à réduire le nombre de variétés cultivées ;
- sur les services écosystémiques : il y a un

risque à considérer la biomasse comme un intrant et non comme un tissu vivant. Par ailleurs l'utilisation de la biomasse pour des biotechnologies soulève la question des conflits d'usage.

Sur ce domaine, le travail multi-disciplinaire et le dialogue avec les parties prenantes pourraient être développés pour mieux identifier les conditions d'un développement effectivement favorable à la biodiversité. EpE a d'ailleurs été partenaire du Festival du Vivant<sup>28</sup> dédié à ces questions.

### 3.3 Chaîne de valeur et empreinte biodiversité

Les travaux se multiplient autour des chaînes de valeur pour mieux comprendre les enjeux stratégiques liés à la mondialisation des échanges et à la biodiversité.

L'institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) travaille ainsi sur la gouvernance des chaînes de valeur pour mieux appréhender la répartition des pressions sur la biodiversité par filière et déterminer où pourraient être les leviers d'actions.

CDC Biodiversité, quant à elle, mène des travaux de recherche dans le but d'évaluer de manière quantitative les impacts globaux des entreprises sur la biodiversité. Débutant par les matières premières, le programme a pour but d'analyser l'ensemble de la chaîne de valeur (cf encadré ci-dessous).



#### CDC BIODIVERSITÉ Le Global Biodiversity Score™

Evaluer la biodiversité est très complexe et les spécialistes s'accordent à dire que cela ne peut être rigoureusement fait qu'à une échelle locale. Pour cette raison, les impacts du secteur privé sont en général évalués à l'échelle de projets, ce qui limite grandement l'étendue des activités économiques considérées.

Pour sortir de cette impasse qui empêche la prise en compte systématique de la biodiversité par les acteurs économiques, CDC Biodiversité développe la méthodologie Global Biodiversity Score™. Elle utilise en entrée des données globales produites dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) des Nations Unies. CDC Biodiversité dispose ainsi d'une évaluation spatialisée à l'échelle mondiale de l'état de biodiversité. Le cadre de la CDB garantit des données d'entrée publiques, transparentes et aussi consensuelles

que des données sur la biodiversité puissent l'être. L'idée générale de la méthodologie est alors de réallouer ces impacts spatialisés aux différentes activités économiques et aux entreprises qui les génèrent.

La première étape, en cours, est l'évaluation des impacts de la production des matières premières. La deuxième étape consistera à utiliser ces résultats pour évaluer l'ensemble de la chaîne de valeur des activités des entreprises en les intégrant à des outils de type Analyse de cycle de vie (ACV) spatialisée.

Le Club B4B+ est ouvert aux entreprises qui souhaitent rationaliser leur lien avec la biodiversité en participant au développement et à la mise en œuvre opérationnelle de cette méthodologie innovante.

<sup>27</sup> Voir glossaire

<sup>28</sup> <http://www.lefestivalvivant.org>

### 3.4 Plateformes d'échange

Les plateformes «entreprises et biodiversité» se sont multipliées ces dernières années, qu'elles soient intersectorielles ou sectorielles (cf encadré ci-contre) ; elles ont toutes les mêmes objectifs : diffuser les connaissances, partager les retours d'expérience et progresser ensemble.

Tous les exemples de cette publication montrent que les entreprises progressent sur les enjeux de biodiversité mais que les conditions de déploiement à grande échelle sont encore source de questionnements. La participation des entreprises, des scientifiques et des ONG à ces plateformes contribue à la réflexion sur l'intégration de la biodiversité aux modèles économiques et à leur évolution.

#### Business & biodiversity platform<sup>29</sup>

Lancée en 2007 par la Direction Environnement de la Commission européenne et relancée fin 2014, la plateforme regroupe 250 membres (début 2016), dont de nombreuses PME ; EpE en est membre. Les principaux axes de travail sont :

- Comptabilisation du capital naturel
- Innovation, biodiversité et opportunités pour le business
- Financement de la biodiversité

La réunion annuelle réunissant les membres de la plateforme qui aura lieu fin 2016 sera l'occasion de travailler sur la place de cette plateforme dans l'accompagnement des entreprises européennes pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

#### Global Partnership

Il s'agit d'une initiative du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique pour faire le lien entre les initiatives du secteur privé nationales et régionales et les rendre plus efficaces. En France il s'agit de la plateforme <http://www.entreprises-biodiversite.fr/>.

#### Les sciences participatives et la diffusion des données

Les sciences participatives sont également un outil de sensibilisation et de prise de conscience des évolutions de la biodiversité et des enjeux qui y sont liés. La transparence et la restitution de ces collectes de données ouvrent de nouveaux

défis sur le traitement, la qualification, l'analyse, la restitution et l'utilisation des données. Un «hackathon» a par exemple été organisé autour des données de biodiversité disponibles dans le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) et dans l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN).



#### LE CLUB DES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES

En 2012, les entreprises membres du Club Infrastructures Linéaires et Biodiversité (CILB) ont validé, en collaboration avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et le Service du Patrimoine Naturel (SPN), la gestion centralisée et le partage de leurs données d'inventaires, en particulier des inventaires faune-flore réalisés dans le cadre des études d'impacts réglementaires. Des expérimentations sont menées depuis sur la standardisation de ces données pour un transfert massif dans CardObs, un outil de gestion en ligne de données naturalistes et d'informations associées (localisation, observation, dates, etc.) permettant leur bancarisation et leur valorisation. En 2015, suite aux résultats de ces expérimentations, le partenariat entre le CILB et le MNHN a été renouvelé dans le but de mettre à disposition des scientifiques du Muséum l'ensemble des données. Le transfert régulier de ces données depuis l'outil CardObs permettra ainsi d'enrichir le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

Depuis 2008, sept grands gestionnaires d'infrastructures linéaires sont engagés au sein de ce club en faveur de la biodiversité : Enedis, GRTgaz, RFF, RTE, TIGF, VINCI Autoroutes et VNF. En 2011, ils ont signé la charte du Club et depuis, l'ASFA a remplacé VINCI Autoroutes et Eiffage et LISEA les ont rejoints.

<sup>29</sup> [http://ec.europa.eu/environment/biodiversity/business/the-platform/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/biodiversity/business/the-platform/index_en.htm)

# Conclusion

Ce qui précède montre que les liens entre entreprises et biodiversité s'approfondissent et s'enrichissent. Après quelques décennies où les seuls impacts directs étaient gérés, essentiellement dans le cadre de la conformité réglementaire, par les carriers et exploitants d'infrastructures, un nombre de plus en plus grand d'entreprises ont pris conscience de la vulnérabilité des écosystèmes, et de leur propre influence, même indirecte, dans cette vulnérabilité.

Les nombreux exemples illustrant cette publication montrent la dynamique de cette intégration de la biodiversité dans l'entreprise : acheteurs, chercheurs, services de la production, financiers, se mettent à agir sous l'impulsion des directions du développement durable.

Certains espèrent que cette intégration pourra se faire à la suite de celle des questions climatiques, passées en quelques années des directions de l'environnement au dialogue stratégique avec les actionnaires.

Les difficultés sont pourtant nombreuses pour suivre ce modèle « climatique » ; elles sont à la fois conceptuelles, économiques et organisationnelles.

- La première difficulté est conceptuelle : la métaphore du papillon de Bombay est bien connue ; il en va de même pour la biodiversité, où des phénomènes infimes peuvent avoir des conséquences gravissimes sur des écosystèmes pourtant massifs : introduction du frelon asiatique en Europe, mycose venue d'Afrique du Sud qui décime les amphibiens du monde ; comment un acteur d'entreprise qui travaille au service des transports peut-il concevoir la responsabilité de son entreprise dans ces mouvements ? Comment surtout intégrer le fait qu'il ne s'agit plus aujourd'hui d'arrêter l'érosion de la biodiversité, a fortiori de ré-enrichir la biodiversité ; il s'agit de faire en sorte que les écosystèmes se transforment et s'adaptent aux changements que l'humanité leur impose d'une façon compatible, à long terme, avec la présence d'une humanité toujours plus nombreuse ; on sait qu'il faut s'occuper de biodiversité, mais les solutions sont en élaboration continue ;
- La seconde est économique : la connaissance fine de la biodiversité dans un endroit donné est difficile et coûteuse en temps ; sa protection l'est encore plus. Comment trouver des modèles économiques qui préservent les écosystèmes en général, alors que l'ensemble du développement humain s'est fait en uniformisant, rationalisant, standardisant les procédés et les produits pour les rendre moins coûteux ? Comment rendre la préservation de la

biodiversité rentable, alors qu'il est si difficile de donner une valeur aux services rendus par un écosystème donné ? Comment répartir le coût de sa préservation ? Les premiers exemples qui fonctionnent sont simples : changement de pratiques agricoles financé par un utilisateur d'eau souterraine, exploitation forestière ou maraîchère durable soutenue par les clients qui acceptent de payer un léger surprix... Comment généraliser ceci pour que la rationalité économique conduise à une biodiversité florissante ? Consacrer quelques « pour-mille » de ses ressources, du montant des investissements, est un premier pas ; est-il acceptable à grande échelle par les acteurs économiques ? Suffirait-il ?

- La troisième difficulté est organisationnelle : la biodiversité se caractérise par la variété des indicateurs, locaux, particuliers à un produit ou un lieu géographique donné ; or l'entreprise qui déploie une procédure a beaucoup de mal à la déployer de façon diverse. Le cas du prix du carbone est exemplaire : l'entreprise se donne un prix du carbone avec lequel elle peut prendre toutes ses décisions. Comment faire de même avec la biodiversité, alors que ses éléments sont utilisés dans une variété infinie de situations et de contextes écosystémiques ? Ceci conduit à recourir à des procédures locales, reposant sur les opérateurs individuels décentralisés. C'est une méthode efficace quand l'indicateur est simple comme un résultat opérationnel ; l'efficacité est beaucoup plus difficile à apprécier quand il s'agit de juger de la pertinence d'un achat ou d'un ensemble d'achats. Le défi organisationnel pour passer de pratiques pilotes à une action massive est significatif.

Ces difficultés poussent à ne pas gérer la biodiversité systématiquement sur le modèle de ce qui est fait pour le climat, mais à retenir des approches plus décentralisées.

Les nombreux exemples qui illustrent cette publication montrent une diversité de méthodes et d'actions, souvent réussies. Il reste néanmoins, et là aussi l'exemple de la réduction des émissions de gaz à effet de serre est intéressant, que l'étape de la massification de ces bonnes pratiques est encore devant nous. Nombre de défis sont encore à relever !

Fortes de leur dynamique collective, encouragées par les attentes montantes de la société, de leurs partenaires, de leurs collaborateurs et de plus en plus de leurs actionnaires, les entreprises d'EpE sont déterminées à poursuivre leurs efforts, et espèrent en tout cas que cette publication entraînera nombre de leurs partenaires à s'engager aussi en faveur de la biodiversité.

**Biodiversité** : la variabilité des organismes vivants de toutes sortes d'écosystèmes notamment terrestres, marins et aquatiques ainsi que des complexes écologiques dont ils font partie ; cela inclut la diversité au sein des espèces, entre espèces et des écosystèmes (Définition de la Convention sur la diversité biologique).

**Biomasse** : fraction biodégradable des produits, des déchets et des résidus d'origine biologique provenant de l'agriculture (y compris les substances végétales et animales), de la sylviculture et des industries connexes, y compris la pêche et l'aquaculture, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et municipaux (définition UE).

**Biotechnologies blanches** : utilisation de systèmes biologiques bactériens pour la fabrication, la transformation, ou la dégradation de molécules grâce à des procédés enzymatiques et de fermentation pour une application industrielle dans les secteurs des matériaux, de la chimie et de l'énergie. Elles sont utilisées comme alternative aux procédés chimiques classiques dans un souci économique et environnemental à partir de matières premières renouvelables. Biotechnologies blanches (Allemagne) = Chimie verte (France) = Bioconversions = nouvelles transformations = Biotechnologies industrielles (Europe).

**Biotechnologies bleues** : Applications pour les biotechnologies marines.

**Biotechnologies grises** : applications pour la protection de l'environnement et le diagnostic environnemental.

**Biotechnologies rouges** : s'appliquent dans le domaine médical humain et animal avec entre autres les nouvelles molécules thérapeutiques, le diagnostic moléculaire, l'ingénierie tissulaire et le développement de procédés génétiques dans un but thérapeutique. Les éléments les plus discutés éthiquement sont le clonage de cellules humaines et la recherche sur les cellules souches embryonnaires.

**Biotechnologies vertes** : biotechnologies vertes ou biotechnologies végétales, comprennent les nouvelles techniques de la biologie moléculaire et ses applications génétiques. Elles couvrent diverses technologies telles que la manipulation et le transfert de gènes, le typage de l'ADN et le clonage de gènes végétaux et animaux. Les biotechnologies vertes s'appliquent aux domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

**Capital naturel** : l'ensemble des ressources et processus environnementaux renouvelables et non renouvelables qui fournissent des biens ou services soutenant la prospérité passée, actuelle ou future de l'organisation, ceci recouvrant l'eau, l'air, la terre, les minéraux et les forêts ainsi que la biodiversité et la santé des écosystèmes (définition du Reporting intégré «IR»).

**Espèce exotique envahissante (EEE)** : espèce allochtone dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives (UICN 2000, McNeely et al. 2001, McNeely 2001).

### Bibliographie

- ANNALES DES MINES, Où vont les sciences de la biodiversité ?, Série Responsabilité & Environnement, numéro 83, juillet 2016
- CDC BIODIVERSITE, «Entreprises et biodiversité : quels outils pour quelles décisions ?», Les cahiers de Biodiv' 2050, n°7, octobre 2015
- CORNELL, A., WEIER, J., STEWART, N., SPURGEON, J., ETTER, H., THOMAS, R., FAVRETTO, N., CHILOMBO, A., VAN DUIVENBOODEN, N., VAN BEEK, C., et DE PONTI, T., Economics of Land Degradation Initiative: Report for the private sector. Sustainable land management – A business opportunity. GIZ: Bonn, Germany, 2016
- B&L EVOLUTION, Évaluation des Stratégies Biodiversité du CAC40, 2014
- GRI, UN GLOBAL COMPACT, WBCSD, SDG Compass: Le guide des ODD à destination des entreprises, Version française éditée par EpE et le Global Compact France, 2016
- LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- MAAF, Bioéconomie : enjeux d'un concept émergent, 2015
- OECD, Renforcer les mécanismes de financement de la biodiversité, OECD Publishing, 2014
- PARLEMENT EUROPEEN, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, Rapport sur l'examen à mi-parcours de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité, 2016
- UICN, Policy Matters Issue 21 – Certification and Biodiversity – How Voluntary Certification Standards impact biodiversity and human livelihoods, 2016
- UNCTAD, Review of Maritime Transport. United Nations Conference on Trade and Development, Geneva, Switzerland, 2007
- WBCSD, Eco4Biz, Ecosystem services and biodiversity tools to support business decision-making, Version 1, avril 2013
- WBCSD, Évaluation des services rendus par les écosystèmes aux entreprises, 2010
- WWF, Living Blue Planet Report. Species, habitats and human well-being, 2015

## Dernières publications EpE

Créée en 1992, l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement, EpE, regroupe une quarantaine de grandes entreprises françaises et internationales issues de tous les secteurs de l'économie qui veulent mieux prendre en compte l'environnement dans leurs décisions stratégiques et dans leur gestion courante. L'activité principale d'EpE prend la forme de com-

missions et de groupes de travail, permanents ou temporaires, axés sur des sujets émergents et d'avenir tels que le changement climatique, les liens entre environnement et santé, la prospective environnementale, la biodiversité, l'économie de l'environnement ou d'autres. Certains de ces travaux font l'objet de publications, à retrouver sur le site internet d'EpE : [www.epe-asso.org](http://www.epe-asso.org)



**Prix interne du carbone**  
Une pratique montante en entreprise  
Septembre 2016



**Environnement & santé**  
Dialoguer avec les parties prenantes  
Mars 2016



**Mesurer et piloter l'eau**  
Avril 2015



**Stratégies des entreprises pour le climat**  
Mars 2015



**Stratégies des entreprises pour le climat - La mobilité**  
Novembre 2014



**Les entreprises et l'adaptation au changement climatique**  
Avril 2014



**Mesurer et piloter la biodiversité**  
Décembre 2013



**Actions Climat des Entreprises**  
Pratiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises membres d'EpE  
Novembre 2012



**Mesurer et piloter ses émissions de gaz à effet de serre**  
Mai 2011



**Formation Business et Biodiversité**  
2013

## Remerciements

Cette brochure est issue des travaux de la Commission Biodiversité depuis 2013. Rédigée par EpE, elle recueille l'expérience et les bonnes pratiques des membres de l'association EpE en matière de gestion de la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur.

EpE tient à remercier Olivier Guichardon, Président de la Commission Biodiversité, pour son engagement dans les travaux de la Commission tout au long du cycle.

EpE remercie également les très nombreux représentants des entreprises membres qui ont partagé leur expérience et participé aux réunions de travail. EpE remercie les experts extérieurs, scientifiques et représentants de pouvoirs publics ou d'associations pour leur contribution, et en particulier :

Violaine Berger (WBCSD), Sylvain Boucherand (B&L Evolution), Erwan Chagnot et Corinne Del Cerro (AFNOR), Florence Clap et Matthieu Thune (UICN), Laurent Croguennec (ECOCERT), Anne-Marie Ducroux (CESE), Philippe Hubert (INERIS), Françoise Labrousse et Gilles Martin (Avocats), Paul Leadley (GIEC-IPBES), Guillaume Neveux et Benjamin Lévêque (I Care & Consult), James Ranaivoson (BEI), Jean-Philippe Sibley (MNH) et Sandra Zakine (PEFC).

Enfin, EpE remercie Annabelle Prin-Cojan, Responsable du Pôle Environnement et de la Communication qui a animé, au sein d'EpE, les travaux de cette Commission et formalisé la synthèse de ces travaux, ainsi qu'Ophélie Postillon.

**Claire Tutenuit, Délégué Général d'EpE**



**Photo de couverture**

**Plus de mille points de vente Saint-Gobain en Europe sont certifiés FSC et/ou PEFC pour assurer la chaîne de traçabilité**

